

AVRIL 2016



Le journal municipal de **Castillon-du-Gard**



**Plan de Prévention
des Risques Inondation**

PAGES 13, 14 ET 15

Édito du Maire



A l'approche de l'été, voici le nouveau bulletin municipal retraçant les événements marquants de ces derniers mois. Période marquée sur le plan national et international par des drames liés au terrorisme et à la folie des hommes.

Nous sommes, il est vrai, assez protégés dans nos villages où tout fait suspect est rapidement signalé, mais nous devons rester vigilants malgré tout et l'action de la Municipalité va dans ce sens.

Nous devons continuer à organiser manifestations et autres réjouissances pour prouver que la barbarie ne peut atteindre l'esprit français et encore moins celui qui nous anime, cet art de vivre des gens du sud.

Participer aux différentes manifestations organisées par la Mairie ou par les associations tout au long de l'été est un élément essentiel de cette convivialité qui doit exister dans notre beau village.

A l'automne, la salle des associations permettra des échanges culturels orchestrés en partenariat avec notre Communauté de Communes du Pont du Gard, communauté qui va continuer de vivre à 17 communes.

Nous avons souhaité également rendre hommage à des Castillonnaises et Castillonnaises qui ont fait parler d'eux récemment : écrivains ou sportifs, ils font honneur à notre village et ses habitants.

Un grand merci également à toutes et à tous nos Président(e)s d'associations et à leurs membres pour leur investissement.

Jean-Louis Berne
Maire de Castillon-du-Gard



Sommaire

VIE DE LA COMMUNE

Sommaire et édito du maire	2
Les indispensables	3
Vie scolaire	4
Action Sociale	6
Budget communal	8
Travaux achevés, en cours et à venir	10
Le Plan de Prévention des Risques Inondation	13
L'étude de zonage du risque inondation par ruissellement urbain et intégration dans le PLU	16
Environnement	18
Plan Vigipirate et alerte attentat	19

VIE INTERCOMMUNALE

La communauté de communes du Pont du Gard ...	20
Syndicat Mixte des Gorges du Gardon	21
Conseil Départemental	22
Conseil Régional Languedoc Roussillon - Midi Pyrénées	23

CULTURE

Les associations	24
Les dates à retenir	26
Le programme du Pont du Gard	27

ENTRE VOUS ET NOUS

Pour communiquer efficacement	28
-------------------------------------	----

LE CARNET

Etat Civil	29
------------------	----

À VOTRE SERVICE

Les numéros utiles	30
--------------------------	----

LES CASTILLONNAIS ONT DU TALENT

Jacques Devin, Chantha Ang, Cassandre Dalifard ..	31
---	----

Journal municipal de la ville de Castillon-du-Gard - Avril 2016 - Directeur de publication : Jean-Louis Berne.
Édité en 900 exemplaires - Mise en page et création graphique : BFC Marketing - Crédits photos : Mairie de Castillon-du-Gard et Monsieur Pierre Emmanuel Coste.



Recensement Militaire

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, ayant atteint l'âge de 16 ans doivent spontanément se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale doit être effectuée dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire.

Pièces à fournir :

- La copie d'une pièce d'identité valide (Passeport, Carte Nationale d'Identité)
- La copie de votre livret de famille
- Un justificatif de domicile

Une fois cette démarche terminée, la mairie vous délivrera une attestation de recensement. Celle-ci vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, Permis de conduire et même conduite accompagnée, etc.). Elle devra être conservée précieusement.

À l'issue du recensement, vous serez convoqué pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (J.D.C). Cette journée obligatoire vous permettra de découvrir la communauté militaire et ses multiples métiers et spécialités. En fin de journée, un certificat de participation vous sera remis. Ce document est également obligatoire pour toute inscription aux examens et concours.

Cette démarche citoyenne permet votre inscription systématique, dès l'âge de 18 ans, sur les listes électorales de votre commune si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

***Nota Bene :** Les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans doivent se faire recenser entre la date à laquelle elles ont acquis la nationalité française ou celle à laquelle cette nationalité leur a été notifiée et celle marquant la fin du premier mois qui suit l'un ou l'autre de ces cas.*



Inscription sur les listes électorales

En 2017 auront lieu les élections présidentielles. A ce titre, nous vous rappelons que pour figurer sur les listes électorales de la commune, vous devez obligatoirement effectuer votre demande d'inscription avant le 31 décembre 2016.

Documents à fournir :

- Formulaire à compléter (le formulaire est disponible en mairie ou sur le site www.service-public.fr « cerfa 12669*01 »)
- Une pièce d'identité valide (Carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, SAUR, France télécom ou dernier avis d'imposition)
- Dans le cas où vous êtes seulement contribuable ; veuillez fournir une attestation d'inscription au rôle d'une contribution directe communale dans notre commune pour la cinquième année consécutive. (Cette attestation est délivrée par la Direction Départementale des Finances Publiques du Gard - Pôle Gestion Fiscale - Division des Particuliers au 67 rue Salomon Reinach, 30032 NÎMES cedex).



Vie scolaire

Lors de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la commune a souhaité inscrire le projet de la réforme des rythmes scolaires dans un Projet Educatif Territorial (PEDT) afin de mieux répondre aux besoins des parents et des enfants.

Ce projet a permis d'organiser de façon harmonieuse tous les temps périscolaires :

- l'accueil du matin et du soir
- la cantine y compris le mercredi
- l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) du mercredi après-midi
- les Temps d'Activités Périscolaires du vendredi après-midi.



	7h45	8h45		12h00	13h45		16h15	17h15	18h00	Temps de classe par jour
LUNDI	Garderie	Classe (3h15)		Pause méridienne Cantine	Classe (2h30)		APC	Garderie		5h45
MARDI	Garderie	Classe (3h15)		Pause méridienne Cantine	Classe (2h30)		Garderie			5h45
MERCREDI	Garderie	Classe (3h30)		Pause méridienne Cantine	Accueil de Loisirs Sans Hébergements (ALSH)		Garderie			3h30
JEUDI	Garderie	Classe (3h15)		Pause méridienne Cantine	Classe (2h30)		APC	Garderie		5h45
VENDREDI	Garderie	Classe (3h15)		Pause méridienne Cantine	Temps d'Activités Périscolaires (TAP)		Garderie			3h15
										24h par semaine

Période d'accueil à la charge de l'Education Nationale
 Période d'accueil à la charge de la municipalité

ALSH

Lors de sa création en septembre 2014, l'accueil de loisirs accueillait en moyenne 8 enfants ; aujourd'hui 18 enfants le fréquentent régulièrement.

Cette année le thème est « le tour du monde en 36 mercredis ». Nous avons voyagé de la Chine à l'Amérique, en passant par l'Italie. A ce jour, nous sommes en escale au Canada.

L'ALSH propose dans une ambiance conviviale un réel divertissement aux enfants à travers des jeux, des activités manuelles et des ateliers culinaires.





Les Temps d'Activités Périscolaires s'organisent sous forme de session (5 sessions par an de 6 à 8 séances). Les agents communaux en charge des TAP s'évertuent à proposer 3 thèmes différents par session en fonction de l'âge de l'enfant, afin de pouvoir privilégier des activités adaptées et ludiques.

La municipalité remercie le personnel en charge des activités périscolaires pour leur motivation, leur investissement et leur savoir-faire qui permettent à ces structures de connaître un tel succès

LES MOMENTS FORTS

• Le théâtre avec Madame Rosy ILPIDE (expression libre des enfants) et la représentation finale de tous les groupes



• La poterie avec Caroline TYSON (création d'animaux et de masques)



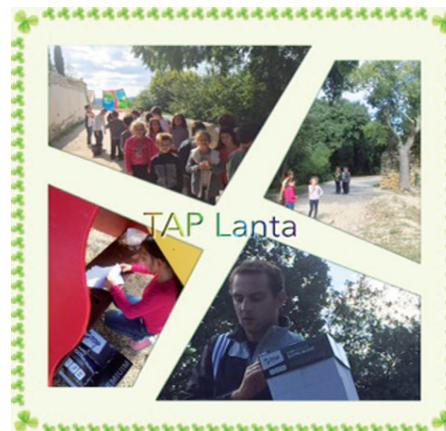
• Le goûter avec les aînés du village : danses, blagues, moments d'échanges et de partage en collaboration avec le CCAS



• La session foot avec le club de Remoulins et la participation de Monsieur Patrice ODE

• L'exposition de fin d'année : où les travaux des enfants ont été exposés, avec goûter confectionné par leurs soins

• La session TAP Lanta et sa finale (inspiré du jeu koh lanta)



• La session sur le thème médiéval : redécouverte de notre village à l'époque et maquillage de cinéma pour les lépreux

• Le marché de Noël : objets fabriqués par les enfants. Les bénéfices de la vente ont été reversés à l'OCCE et le vin chaud a été offert par la municipalité.



• La chasse aux souris dans le village avec la participation des commerçants



• La session ciel et magie avec l'intervention de Monsieur Michel HIVERNAUD qui a permis aux enfants d'apprendre des tours de magie



• Le relooking de la cantine avec un double objectif : décoration et insonorisation de la salle de la Chapelle Romane



• Et encore plein d'autres moments ...



Tous ces projets sont soutenus financièrement et administrativement par la Mairie, la CAF, la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et les parents. Ainsi chaque vendredi les enfants participent avec beaucoup de dynamisme et de plaisir aux ateliers proposés.

BOÎTE À IDÉES

Vous avez des idées à proposer, des suggestions, des propositions Une Boîte à idées est disponible dans le hall de la mairie. Merci d'avance.

Centre Communal d'Action Sociale de Castillon-du-Gard

2015 EN QUELQUES CHIFFRES

- 12 aides sociales allouées : **1748.04 €**
- 14 primes de naissance versées : **280 €**
- 13 adolescents ont participé à la journée canoë du mercredi 8 juillet 2015 et 9 adolescents à celle du jeudi 27 août 2015 : **430 €**
Le saviez-vous, les canoës sont prêtés gracieusement par la société Canoë Chapert de Collias.
- 18 enfants inscrits au centre de loisirs de Sernhac avec un tarif conventionné entre le lundi 06 et le vendredi 31 juillet 2015.
Le saviez-vous, pendant cette période, la commune a mis à disposition gracieusement son agent communal, Monsieur Gaël Diego, afin de réserver un nombre de places exclusivement aux Castillonnais et de permettre aux parents d'obtenir un tarif conventionné. Il a ainsi exercé les fonctions d'agent d'accueil et d'animateur au sein de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Sernhac.
- 6 enfants inscrits au centre de loisirs de Sernhac pour la Toussaint 2015
- 102 personnes ont assisté au repas des aînés : **5169.60 €**
Le saviez-vous, le vin pour le repas a été généreusement offert par la Compagnie Rhodanienne ainsi que par Monsieur Thierry Deville.
- 22 colis ont été distribués pour la Semaine Bleue : **289.30 €** (hors maison de retraite)
- 33 colis de Noël ont été distribués (hors maison de retraite) : **423.72 €**
Le saviez-vous, depuis deux années maintenant, le CCAS associe les enfants des Temps d'Activités Périscolaires à la préparation des colis de Noël. Cette démarche a pour objectif de valoriser le lien intergénérationnel dans notre village.
- 3 manifestations ont été organisées à la Maison de Retraite « Le Moulin » :
 - Fête de la musique
 - Semaine Bleue avec démonstration de danse par l'association ALMA SEVILLANA
 - Atelier créatif avec décoration de mugs

ZOOM

LES PETITS BOUTS

Chaque nouveau-né peut bénéficier d'une prime naissance d'un montant de 20 €.

Cette prime est accordée dès réception en mairie de l'avis de naissance envoyé par la commune de naissance. Les heureux parents recevront une carte de naissance et seront invités à fournir, sous un délai de 6 mois, un RIB (au nom de l'enfant ou des parents) et la copie du livret de famille au secrétariat de mairie pour obtenir le virement sur le compte bancaire.



ACTIVITÉS JEUNES



Cette année en raison de l'enthousiasme et du succès des précédentes journées canoës, le Ccas va proposer plus d'activités pour les jeunes Castillonnais.

La première nouveauté sera la sortie « accrobranche » organisée ce jeudi 21 avril 2016 sur le site Escaltes Aventure basé sur la commune de Nîmes. Cette activité dont les inscriptions sont closes a été proposée aux Castillonnais ayant entre 08 et 12 ans. 20 places étaient disponibles.

A ce jour, le CCAS étudie l'organisation d'une sortie durant la période estivale ainsi qu'une sortie laser Game/Bowling pour les vacances de la Toussaint. Nous vous tiendrons informé de l'avancement de ces projets.

Bien-entendu, les deux sessions canoës proposées aux jeunes ayant entre 11 et 17 ans sont maintenues. La première sortie aura lieu le mercredi 06 juillet 2016 et la deuxième le jeudi 25 août 2016.



CENTRE DE LOISIRS

La commune de Castillon du Gard a signé une convention avec la commune de Sernhac afin que les enfants de Castillon du Gard, ayant entre 4 et 11 ans, puissent être accueillis durant les vacances scolaires au centre de loisirs de Sernhac/Meynes/Saint-Bonnet-du-Gard.

Tarif pour les enfants Castillonnais

TARIF JOURNÉE			
REVENUS	1 Enfant inscrit	2 Enfants inscrits de la même famille	3 Enfants inscrits de la même famille
0 à 29 524 €	11,00 €	9,00 € par enfant	7,00 € par enfant
29 525 à 45 376 €	11,50 €	9,50 € par enfant	7,50 € par enfant
45 377 à 100 780 €	12,00 €	10,00 € par enfant	8,00 € par enfant
100 781 à 202 638 €	12,50 €	10,50 € par enfant	8,50 € par enfant

LES AINÉS

Le repas des Aînés a eu lieu le jeudi 15 octobre 2015 au restaurant « Le Vieux Castillon ». Le repas s'est déroulé dans la salle à manger du restaurant nouvellement restaurée en présence de 99 convives et de 3 membres du CCAS. L'ambiance fût conviviale, les plats savoureux et les convives ont été séduits par l'accueil et les nouveaux aménagements effectués dans l'établissement suite au changement de propriétaire.

LA SEMAINE BLEUE

A l'occasion de la Semaine Bleue 2015 qui avait lieu du 12 au 18 octobre, les membres du CCAS ont offert aux aînés du village de 80 ans et plus, n'ayant pas participé au repas des aînés et vivant seuls, un colis gourmand raffiné. Ce colis était composé d'une coupelle et d'un torchon provençal, d'un bouquet de fleurs coloré pour ces dames et d'une bouteille de vin pour ces messieurs ainsi que d'une boîte d'oreillettes et d'un sachet de pâtes de fruits.

Les colis ont été distribués par les membres du CCAS, cela permet de valoriser les échanges, le partage et la convivialité au sein de la commune. Les membres du CCAS ont également organisé dans le cadre de la Semaine Bleue une après-midi avec démonstration de danse par l'association ALMA SEVILLANA, suivie d'un goûter le mercredi 15 octobre 2015 pour le plus grand plaisir des résidents et du personnel.

LE COLIS DE NOËL



De nouveau, les enfants inscrits aux Temps d'Activités Périscolaires ont participé à la confection d'un cadeau personnalisé à l'attention des aînés de la commune ayant 80 ans et plus et vivant seuls.

Deux vendredis après-midi ont été consacrés à la réalisation des présents. Le premier vendredi, l'équipe des TAP a mis en place un atelier de loisirs créatifs pour personnaliser des mugs en porcelaine avec des feutres adaptés. Le vendredi suivant, les enfants se sont transformés en véritables petits chefs pour confectionner de jolies et savoureuses Zettes de Sète.

Les colis de Noël étaient donc composés d'un mug, de Zettes de Sète, de biscuits secs et de pains d'épices fabriqués par notre boulanger ainsi que d'une jacinthe, et ont été distribués par les membres du CCAS entre le 21 et le 24 décembre 2015.



« Ces moments partagés avec nos aînés sont très agréables et riches en émotions. Nous les remercions pour leur accueil chaleureux. »

MOUVEMENT DE MEMBRES AU SEIN DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Madame Solange Champagne, administrateur nommé au sein du CCAS, a donné sa démission en date du jeudi 24 septembre 2015. Nous tenions à la remercier pour son dévouement et son implication en tant que membre administrateur depuis la création de ce CCAS en 2010.

Elle a été remplacée par Madame Yvette Teolis à compter du lundi 7 décembre 2015. Nous lui souhaitons la bienvenue !!



PETIT RAPPEL

• Président du CCAS :

Monsieur Jean-Louis Berne

• Membres internes « Conseil Municipal » :

Madame la Vice-Présidente du CCAS Brigitte Peyro, Madame Véronique Prod'homme, Madame Géraldine Vilar, Madame Marieve Soret, Monsieur Frédéric Fabrol et Monsieur Yves Delcroix.

• Membres externes :

Madame Bernadette Paume, Madame Joséphine Andréoli, Madame Sylvie Dubroeuq, Madame Yvette Teolis, Monsieur Yannick Ode et Monsieur Emmanuel Robert.

N'hésitez pas à contacter le Centre Communal d'Action Sociale !



Le CCAS est à la fois une structure d'accueil, de conseil, d'information et d'orientation ainsi qu'un relais avec les autres organismes sociaux. Il peut vous assister dans la constitution de vos demandes d'aides (aides ménagères, Allocation Personnalisée d'Autonomie, dossier invalidité, etc.) ainsi que vous apporter, après examen de votre dossier, une aide ou un secours exceptionnel en cas de difficulté financière.

Vous pouvez nous contacter au 04 66 37 64 89 (ligne directe de Madame Cloé RIZZUTI, secrétaire en charge du CCAS) pour demander un rendez-vous. Votre démarche sera confidentielle.



Information de la CAF : Prime d'activité

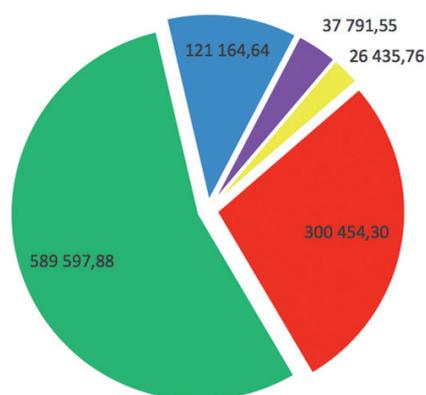
La Prime d'activité est une aide financière qui vise à encourager l'activité et à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs aux ressources modestes. Elle est calculée sur la base d'une déclaration trimestrielle. Le versement de la prime tient compte des ressources de l'ensemble des membres du foyer. Elle remplace depuis le 1^{er} janvier 2016 le RSA « Activité » et la Prime pour l'emploi et elle est versée par la CAF.

Vous pouvez faire une simulation et une demande en ligne sur www.caf.fr

Attention, seule la CAF est habilitée à traiter votre dossier.

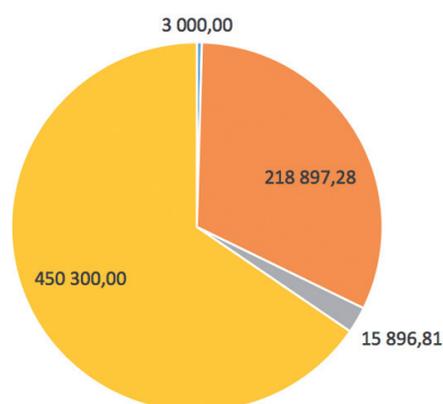
Budget communal

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2015



- CHARGES A CARACTERE GENERAL
- CHARGES DE PERSONNEL
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
- CHARGES FINANCIERES
- CHARGES EXCEPTIONNELLES

RECETTES INVESTISSEMENT



- OPERATION D'ORDRE ET DE TRANSFERT
- DOTATIONS, FOND DIVERS ET RESERVES
- SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

La baisse des dotations de l'Etat va se poursuivre jusqu'en 2017

Dotations	2014	2015	2016
Dotation Générale de Fonctionnement (DGF)			
Dotation Forfaitaire des Communes			
Dotation de Solidarité Rurale Bourg-Centre	188 320 €	171 402 €	Pas de montant pour l'instant
Dotation de Solidarité Rurale Péréquation			

En raison de la baisse des dotations de l'Etat qui devrait se poursuivre jusqu'en 2017, la commune doit en permanence trouver de nouvelles ressources et optimiser ses dépenses.

Ainsi, la collectivité envisage différentes alternatives telles que la création d'un parc photovoltaïque, l'optimisation de ses baux communaux, une meilleure gestion de ses bois, une mutualisation des moyens, ... , la liste n'est pas exhaustive. Ces actions auront comme principaux effets de compenser la perte de ces dotations.

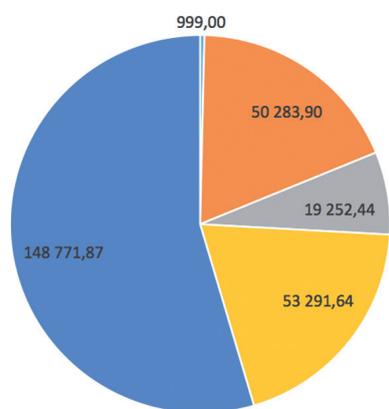
Dans ce contexte économique, la commune de Castillon-du-Gard souhaite maîtriser sa fiscalité. Elle a acté lors de la séance du conseil municipal du 05 avril 2016 une augmentation limitée de 1% des impôts locaux (Taxe habitation, Taxe foncière sur les Propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties).

Les taxes s'établiront donc ainsi :

	2016	2015
Taxe Habitation	11.87%	11.76%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	10.45%	10.36%
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	54.50%	53.98

Soit un taux très faible par rapport à la moyenne du département.

DÉPENSES INVESTISSEMENT



- DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES
- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES
- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
- SUBVENTION D'ESUIPEMENT VERSEE
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES



QU'EST-CE QU'UNE DOTATION GÉNÉRALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) ?

La DGF est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales sous forme de diverses dotations.

Pourquoi une augmentation de votre facture SAUR



COMMENT FONCTIONNE NOTRE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ?

La mairie assure la gestion de son assainissement collectif. Pour cela, elle a signé un contrat d'affermage avec la société SAUR, qui a pour mission la gérance du réseau d'assainissement de Castillon-du-Gard.

Pour information, les eaux usées de Castillon-du-Gard se versent dans la station d'épuration de Remoullins, laquelle est gérée par le Syndicat d'Assainissement de Remoullins / Saint-Bonnet-du-Gard. La commune n'est qu'invitée à ce syndicat.

Le Syndicat d'assainissement de Remoullins / Saint-Bonnet-du-Gard, adhère quant à lui, pour la gestion de son réseau d'assainissement à la société SCAM.



COMMENT FONCTIONNE LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE À CASTILLON ?

La commune adhère au Syndicat d'Adduction d'Eau Potable du Pont du Gard pour la gestion de l'eau potable avec les communes d'Argilliers, St-Hilaire-d'Ozilhan et Vers-Pont-du-Gard. Le syndicat a conclu un contrat avec la société SAUR pour la gestion du réseau d'eau potable.

En date du 26 janvier 2016, le Conseil Municipal a approuvé une augmentation de la part communale de traitement de l'assainissement collectif ainsi qu'une augmentation de la part abonnement à compter du 1^{er} janvier 2016.

Cette revalorisation de la part communale d'assainissement et de la part abonnement est nécessaire pour rattraper un oubli de facturation depuis 2010 de la part de la société SCAM et du syndicat d'assainissement de Remoullins / St-Bonnet-du-Gard. La commune a demandé à faire appliquer au regard de la prescription quadriennale une diminution de sa créance.

Le conseil municipal a décidé d'augmenter à minima la part communale de traitement de l'assainissement collectif ainsi que la part abonnement afin de compenser sur plusieurs années cette régularisation.

Pour exemple consommation de 100 m³ en assainissement :

	Facture actuelle en HT	Facture actualisée en HT
Part abonnement	31.73 €	49.91 €
Abonnement SAUR	37.84 €	37.84 €
Consommation part traitement de Castillon (station épuration)	100 x 0.7507 € = 75.07 €	100 x 1.0956 € = 109.56 €
Consommation part communale	100 x 0.9050 € = 90.50 €	100 x 0.9050 € = 90.50 €
Consommation SAUR	100 x 0.4037 € = 40.37 €	100 x 0.4037 € = 40.37 €
TOTAL Collecte et traitement des eaux usées	275.51 €	328.18 €

Une augmentation de 52.67 euros annuels HT



= Sur facture d'eau émise par la SAUR on paye :

- Un abonnement Eau potable
- Un abonnement Eaux usées



Le saviez-vous, la Communauté de Communes du Pont du Gard prendra la compétence de la gestion de l'eau usée à compter de 2017.



Le saviez-vous, afin d'être aux normes, une nouvelle station d'épuration doit voir le jour avant les trois prochaines années sur Remoullins.



Travaux réalisés depuis janvier 2015

RADAR PÉDAGOGIQUE

La municipalité de Castillon-du-Gard a fait le choix de mettre en place, dans la montée du chemin Neuf (direction le village), un radar pédagogique. Ce dernier, qui détermine et affiche la vitesse des véhicules, vise à inciter les conducteurs à ralentir en cas de dépassement de la limite autorisée.

Le choix de cet emplacement a pour objectif de signaler aux conducteurs et à leurs passagers qu'ils approchent d'une zone à risque où la vitesse doit être adaptée, notamment à l'approche de l'arrêt de bus « Berrette » où la vitesse est limitée à 30kmh avec un rétrécissement de chaussée.

Un deuxième radar pédagogique sera installé prochainement au niveau du Mas de Raffin.

Par le biais de ce dispositif, la commune souhaite responsabiliser les automobilistes et ainsi réduire la vitesse aux abords du village pour la sécurité de tous.

→ **Coût des deux radars : 1842 €**



ABRI BUS DES CROISÉES

Courant octobre 2015, les agents du service technique ont construit un arrêt de bus en pierre du Pont du Gard au niveau des Croisées. Ce dernier était fortement attendu par les riverains et notamment par nos collégiens et lycéens.

Bravo au service technique pour la qualité de son travail !!!

→ **Coût des travaux : 390.78 €**

Pierres offertes par le Carrière de Provence



VIDÉOSURVEILLANCE

Poursuite de la sécurisation du village par une deuxième tranche d'équipement de caméras de vidéosurveillance pour un montant de **52 458.24 € TTC**. Castillon-du-Gard dispose désormais de 14 caméras.

Ces caméras sont positionnées de façon à cibler les endroits stratégiques tels que les entrées du

village, les axes prioritaires, le château d'eau, les écoles, les colonnes de tri, etc.

Une dernière tranche de travaux est en cours de préparation pour l'installation de 6 caméras supplémentaires.

Les travaux prévus pour 2016/2017 finaliseront le quadrillage de notre commune.

Pour rappel, seuls les agents assermentés sont habilités à visionner les bandes.

AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU VILLAGE

Comme chaque année, les agents du service technique dédiés aux espaces verts de la commune ont procédé au remplacement des plantes mortes, à l'entretien des fossés, notamment le long de la route départementale 228 en agglomération. Ils ont aussi réalisé l'aménagement des espaces verts communaux avec la plantation de nouveaux massifs au niveau du tennis, du cimetière, du pressoir... pour le grand plaisir des yeux.

Toutes ces réalisations sont possibles grâce à la dotation de la pépinière départementale du Gard. En effet, elle met à disposition gracieusement de nombreuses variétés d'arbres et arbustes afin de permettre aux communes d'embellir leurs villages.



AVANT



APRÈS



AVANT



APRÈS

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU CASTELLAS

Nous avons dû courant janvier 2016 arracher le pin situé place Castellias pour procéder à la réfection des pavés. En effet, ce dernier déformait la chaussée. Cette réfection a été effectuée par le personnel du service technique. Afin de garder le caractère authentique de cette place, nous avons décidé de replanter un olivier en lieu et place de ce pin et d'y réaliser un aménagement en pierre du Pont du Gard autour. Prochainement, des fleurs seront plantées pour finaliser l'embellissement de la place du Castellias.



MISE AUX NORMES DE L'ÉCLAIRAGE DE LA CHAPELLE ROMANE

Durant les vacances de Noël, le service technique a effectué la mise aux normes de l'éclairage de la chapelle. Ces travaux étaient indispensables pour le bien-être des enfants et du personnel qui utilisent quotidiennement cette salle.

→ **Coût des travaux : 997.54 € TTC**



RÉFECTION DE LA VOIRIE DU CHEMIN DE L'ESTEL

→ **Coût des travaux : 127 492.23 €**



DÉPLACEMENT DU POSTE DE REFOULEMENT DU CHEMIN DES JARDINS

→ Coût des travaux : 87 924 €



EXTENSION DU RÉSEAU D'EAUX USÉES DU CHEMIN DE LA CIGALE

→ Coût des travaux : 86 748 €



RESTAURATION DES PAVÉS DU CENTRE DU VILLAGE

→ Coût des travaux : 1 211 €

Nos projets à venir !!!

POSE D'UNE STATION DE RECHARGE ACCÉLÉRÉE

Notre village disposera courant 2016/2017 d'une station de recharge accélérée pour véhicules électriques. Cette borne sera installée place du château d'eau. Elle permettra, aux frais de l'utilisateur, de recharger tout type de véhicule électrique en 1 heure. Le mode opératoire sera diffusé ultérieurement. Nous vous précisons que ce projet fait partie d'un plan de mobilité électrique durable, financé par le Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG) à hauteur de 12 300 euros avec une contribution de la commune de 500 euros.

Notre objectif est de permettre à notre commune d'évoluer avec son temps, d'inciter tout propriétaire de véhicule électrique à s'arrêter dans notre charmant village et ainsi lui permettre de le découvrir durant le temps de charge. De plus, nous profiterons de l'installation de cette borne pour réaménager les zones de stationnement sur la place du château d'eau.

AD'AP

La préfecture du Gard a validé l'Agenda D'Accessibilité Programmée (AD'AP) de notre commune en date du 21 décembre 2015.

Ce programme est établi sur une durée de 3 ans et concerne les bâtiments communaux et lieux communaux (Agence postale, mairie, petit stade, église, cimetière, club house, chapelle Saint-Caprais, ...)

• Les premiers travaux débuteront courant 2016 avec les travaux de mise en accessibilité du rez-de-chaussée de la mairie (accès, salle des mariages, sanitaires, aménagements intérieurs, ...), des travaux de rénovation et de mise en accessibilité de l'agence postale ainsi que la mise à disposition d'une place de parking réservée aux personnes handicapées au niveau du petit stade.



FLASH INFO

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

LANGUEDOC
ROUSSILLON
LA RÉGION MIDI
PYRÉNÉES

Carole DELGA
Ancienne Ministre
Présidente

Montpellier, le jeudi 3 mars 2016



Monsieur Jean-Louis BERNE
Maire
Mairie - Place du 8 mai 1945
30210 CASTILLON DU GARD

OBJET : Problèmes accès internet

Monsieur le Maire,

Vous avez appelé mon attention sur les problèmes d'accès au service haut débit que rencontrent vos administrés et souhaitez la mise en place d'un dispositif de montée en débit.

La commune de Castillon du Gard a été intégrée au Plan Numérique Régional, engagé par la Région en partenariat avec le Département du Gard, qui vise à permettre à 80% minimum de la population de chaque commune de la région de disposer d'un accès à un débit d'au moins 2 Mégabits/s. Cet objectif est obtenu grâce à la mise en œuvre de plusieurs technologies dont l'ADSL (technologie NRA ZO) et la technologie hertzienne. Ainsi Castillon du Gard qui présentait un taux de desserte à 30%, bénéficie désormais d'un taux de couverture à 80 % grâce à ces deux technologies.

Vous évoquez en particulier les problèmes de saturation et d'instabilité de la bande passante et évoquez la solution de la montée en débit grâce à l'opticalisation du NRA ZO.

Des études techniques sont actuellement en cours pour évaluer la faisabilité et je ne manquerai de vous en tenir informé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

Carole DELGA

HÔTEL DE RÉGION
Toulouse
22, bd du Maréchal Juin - 31406 Toulouse cedex 9
Tél. 05 61 33 50 50 - www.regionlmp.fr

Montpellier
201, av. de la Pompidiane - 34064 Montpellier cedex 2
Tél. 04 67 22 80 00 - www.regionlmp.fr





ERDF va réaliser sur le territoire de notre commune...

et des communes de Théziers, Fournès, Remoulins et Vers-Pont-du-Gard, 10.8km de travaux d'enfouissement du réseau Haute tension. Ces travaux permettront la sécurisation et l'amélioration de la qualité de fourniture en énergie de nos communes. La phase de réalisation devrait commencer au 4^{ème} trimestre 2016.



Nos projets à venir !!!

MAISON DES ASSOCIATIONS

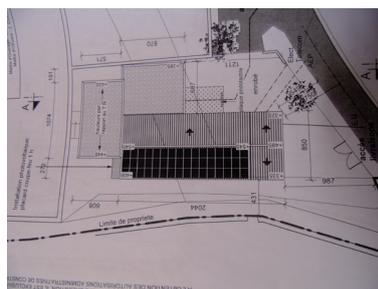
Comme annoncé lors de la campagne électorale, le projet d'une salle des associations va aboutir. Cette salle sera située en lieu et place du hangar communal actuel sis chemin de la Charrette et répondra à toutes les exigences relatives à l'accessibilité des personnes handicapées. Elle sera réservée exclusivement aux associations, aux expositions ainsi qu'aux divers projets culturels afin de redynamiser notre village.

Pour mémoire, le permis de construire a été déposé le 31 juillet 2015 puis accordé le 21 décembre 2015. La procédure d'appel d'offres pour l'attribution de marché de travaux relative à la transformation du hangar communal en maison des associations a été lancée le 07 janvier 2016 pour 13 lots ; puis suivie du lancement d'une procédure complémentaire en date du 05 février 2016 en raison de l'absence de réponse des entreprises pour certains lots.

Les candidatures ci-dessous ont été validées à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 15 mars 2016

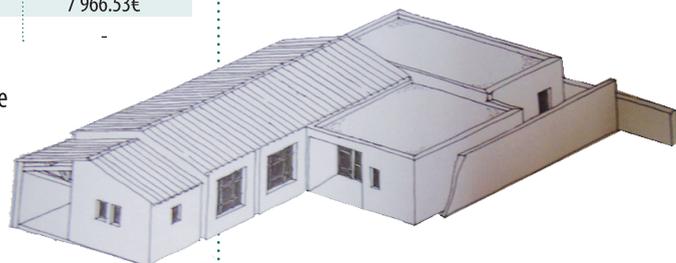
N° de lot	Nom du candidat retenu	Montant de l'offre	
		HT	TTC
1 Terrassement /VRD	SAS BALZAGETTE	17 618.38€	21 142.06€
2 Gros œuvre/Charpente/couverture	GRAILLE CONSTRUCTION	104 559.40€	125 471.28€
3 Etanchéité	ATIV ETANCHEITE	9 600.60€	11 520.72€
4 Menuiserie extérieures – serrurerie	LABASTERE34	24 998.37€	29 998.05€
5 Cloison – doublage – faux plafond	TRESQUOISE ISOLATION	28 414.74€	34 097.69€
6 Menuiserie intérieur bois*	SAS CHACORNAS	6 725.89€	8 071.07€
7 Revêtements de sols – faïence	CARRELAGE SOLAL	15 030.02€	18 036.03€
8 Plomberie – sanitaire	SGF	11 593.72€	13 912.46€
9 Chauffage – ventilation	CLIMAVIE	30 000€	36 000€
10 Electricité	SARL DOROCQ	26 648.22€	31 977.86€
11 Photovoltaïque	KHELIOS	15 621.20€	18 749.04€
12 Peinture	EURL BC PEINTURE	6 638.78€	7 966.53€
13 Façade	Aucune offre	-	-

Cette salle des associations apportera un lieu de rencontre, d'échange et de culture sur notre commune. Ce projet est indispensable pour redynamiser notre village et redonner toute sa place au milieu associatif.



La municipalité envisage de réaliser une modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme afin de permettre d'avancer son projet de construction d'une école.

Cette modification sera exécutée en parallèle de notre révision du Plan Local d'Urbanisme. Cette dernière est bloquée par le PPRI en cours d'élaboration par les services de l'Etat.



* L'entreprise SAS CHACORNAS s'est désistée en date du 25 mars 2016. Une nouvelle mise en concurrence est lancée pour ce lot.

Nouveau Plan de Prévention des Risques Inondation communaux des 27 communes du bassin versant aval du Gardon

POURQUOI L'ÉLABORATION PAR L'ÉTAT D'UN NOUVEAU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION POUR NOTRE COMMUNE ?

Pour mémoire, en date du 26 novembre 2013, le préfet du Gard, Monsieur Hugues BOUZIGUES, a signé l'arrêté N° 2013-330-0007, portant révision partielle du Plan de Prévention des Risques (PPR) « Gardon Aval (Gorges et plaine) » dont dépend Castillon-du-Gard. Notre dernier Plan de Prévention des Risques Inondation remontait au 02 février 1998. Cette décision fait suite à la répétition d'événements catastrophiques (2002, 2003, 2005, etc.) au cours des dix dernières années sur l'ensemble du territoire national et plus singulièrement sur notre département.

En effet, le Gard compte 353 communes en partie ou totalement soumises au risque d'inondation, soit 18.5% du territoire situé en zone inondable, soit 37% de la population gardoise vivant de manière permanente en zone inondable.

De plus, il a été constaté une augmentation de 6.5% entre 2000 et 2005 de la population habitant dans les lits majeurs des cours d'eau.

Tous ces événements marquants ont conduit l'État à renforcer la politique de prévention des inondations et plus particulièrement pour les 27 communes du bassin versant aval du Gardon qui se situent au cœur de cette politique globale de prévention du risque :

Aigaliers
Argilliers
Aubussargues
Baron
Blauzac
Bourdieu
Castillon-du-Gard
Collias
Domazan
Estézargues
Foissac
Fournès
Jonquières-Saint-Vincent
La Capelle-et-Masmolène
Meynes
Montfrin
Pouzilhac
Remoulins
Saint-Bonnet-du-Gard
Saint-Hilaire-d'Ozilhan
Saint-Maximin
Sainte-Anastasie
Sanilhac-Sagriès
Sernhac
Thézières
Valliguières
Vers-Pont-du-Gard.

En effet, l'étude en cours explique que le bassin versant du Gardon se caractérise par une très forte réactivité, et engendre des crues rapides et violentes avec pour conséquence de nombreux dégâts générés au cours des années passées. L'événement de septembre 2002 a notamment rappelé la vulnérabilité de certains secteurs urbanisés face au risque inondation.



L'objectif de l'élaboration par les services de l'Etat de ce nouveau Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) étendu à l'ensemble du territoire de notre commune est :

- De réaliser une étude hydraulique de l'ensemble du bassin versant aval du Gardon et de ses affluents,
- D'informer la population, les propriétaires fonciers et les gestionnaires de l'espace,
- De délimiter et réglementer les zones exposées aux risques inondation afin de ne pas installer de nouvelles populations en zone dangereuse ; ne pas étendre l'urbanisation en zone inondable en préservant les champs d'écoulement et d'expansion des crues et de réduire la vulnérabilité des biens. . .



DIFFÉRENTS PHÉNOMÈNES SONT CONSTATÉS :

- **les crues rapides**, souvent à caractère torrentiel, qui se produisent à la suite de précipitations intenses, courtes et le plus souvent localisées sur de petits bassins versants. L'eau peut monter de plusieurs mètres en quelques heures et le débit de la rivière peut être plusieurs milliers de fois plus important que d'habitude : c'est le cas des crues du Vidourle « Vidourlades », comme de celles du Gardon « Gardonnades ». La rapidité de montée des eaux, tout comme les phénomènes d'embâcles ou de débâcles expliquent la grande dangerosité de ces crues.

- **les phénomènes de ruissellement** correspondant à l'écoulement des eaux de pluies sur le sol lors de pluies intenses, aggravés par l'imperméabilisation des sols et l'artificialisation des milieux. Ces inondations peuvent causer des dégâts importants indépendants des débordements de cours d'eau.

- **les crues lentes du Rhône** qui, si elles arrivent plus progressivement, peuvent être dommageables par leur ampleur et la durée des submersions qu'elles engendrent. L'aggravation et la répétition des crues catastrophiques sont liées fortement au développement d'activités exposées dans l'occupation du sol dans les zones à risques (habitations, activités économiques et enjeux associés). Ceci a deux conséquences : d'une part, une augmentation de la vulnérabilité des secteurs exposés et d'autre part, pour les événements les plus localisés, une aggravation des écoulements. Ceci explique pour partie la multiplication des inondations liées à des orages intenses et localisés.

A CE JOUR, LA PHASE 3 « CONSULTATIONS OFFICIELLES » A COMMENCÉ.

1) Dans un premier temps, le conseil municipal de Castillon-du-Gard a été invité à délibérer concernant ce projet.

Pour information, suite à la séance du conseil municipal du 5 avril 2016, la municipalité a fait savoir à la préfecture du Gard qu'elle validait la partie PPRI concernant le Gardon qui est cohérente avec les événements survenus en 2002 et 2005. Elle valide également les zones à proximité des affluents de Fontgrasse.

Concernant les autres cours d'eau et notamment « La Combe de Vayer », les élus ont décidé d'émettre un avis défavorable.

En effet, il apparaîtrait que de nombreux Castillonnais situés dans le secteur du Mas de Raffin seraient lourdement impactés par un risque d'inondation et verraient leur terrain passer inconstructible.

Or la municipalité estime que prendre en considération le risque inondation semble être indispensable ; cependant, les événements climatiques de 2002 ont surtout fait ressortir sur notre commune un risque important de ruissellement urbain sur la face Sud qui a d'ailleurs fait l'objet d'une étude hydraulique portant sur le zonage du risque inondation par ruissellement urbain avec intégration dans le Plan Local d'Urbanisme (étude clôturée en avril 2015).

• Secteur du Mas de Raffin, hormis les habitations proches du ruisseau « Le Vayer », la municipalité estime qu'il n'a pas été impacté par les inondations de 2002 et que la modélisation effectuée

surestime le risque sur le terrain. Elle considère que la configuration des lieux met en lumière que certains classements de zones ne sont pas appropriés et pénalisent lourdement les propriétaires fonciers.

• Secteur des Croisées, la commune demande notamment le classement en zone inondable urbaine de toutes les parcelles situées en zone A de notre PLU et comprenant une habitation. Elle sollicite également une réduction de l'aléa pour les propriétés bâties situées au-dessus de la voie ferrée.

2) Dans un deuxième temps, les Castillonnais vont être conviés à prendre connaissance du projet et formuler leurs observations

pendant la durée de l'enquête publique. Vos remarques devront obligatoirement être sous forme écrite afin de les enregistrer dans le registre d'enquête.

Le dossier complet est consultable en mairie depuis le mois de mars 2016, il est également disponible sur notre site internet www.castillondugard.fr ou communicable par mail sur demande.

L'enquête publique sera ouverte à compter du lundi 25 avril 2016 et ce pour une durée de 40 jours, soit jusqu'au vendredi 03 juin 2016. (cf. arrêté préfectoral 2016-DDTM-SEI-RI-007 du 31 mars 2016).

Un commissaire enquêteur a été désigné pour notre commune, il se nomme Monsieur Patrick LETURE.

Durant la durée de l'enquête publique, vous pourrez émettre vos observations positives et/ou négatives. Celles-ci sont consignées dans un registre d'enquête.

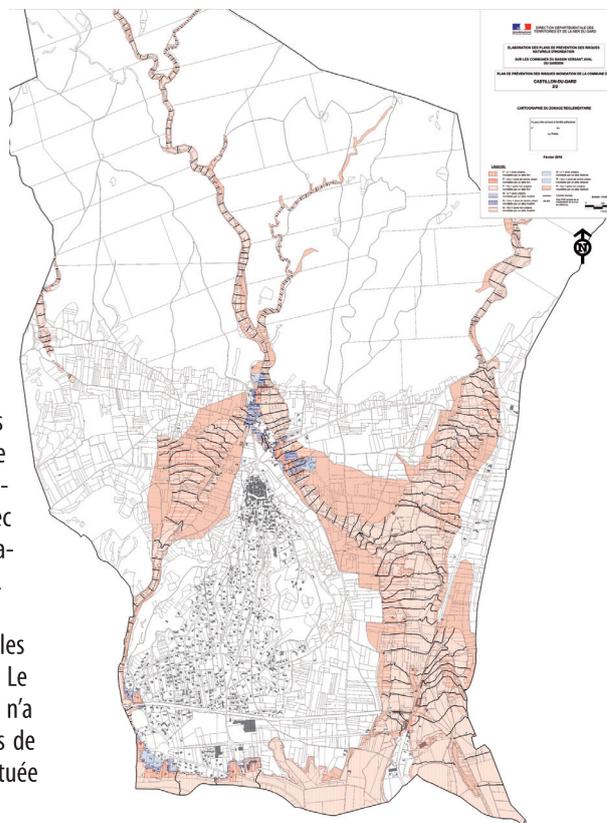


En raison de l'importance de ce dossier, la préfecture du Gard a décidé que Monsieur Patrick LETURE effectuerait 4 permanences de 3 heures dans notre commune afin que les Castillonnais puissent être directement entendus.

Ces dernières sont prévues :

- Le Lundi 25 avril 2016, de 9H à 12H
- Le Lundi 09 mai 2016, de 9H à 12H
- Le Samedi 21 mai 2016, de 9H à 12H
- Le Vendredi 03 juin 2016, de 14H à 17H

Bien-entendu en dehors de ces permanences, vous pourrez librement consulter le dossier ainsi que le registre pendant les heures d'ouvertures de la mairie.



Qu'est-ce qu'une enquête publique ?

L'enquête publique est un moment fort de la procédure de décision qui concerne un projet intéressant le public au premier degré. Elle consiste à soumettre à l'avis de la population, préalablement à la prise de décision, le dossier d'un projet d'aménagement, d'équipement, d'ouvrage, de travaux ou de document d'urbanisme.

Qu'est-ce qu'un commissaire enquêteur ?

Un commissaire enquêteur est désigné par la préfecture et doit toujours présenter des garanties d'indépendance et d'impartialité. Dans les faits, le commissaire est souvent un ancien fonctionnaire ou un ancien magistrat.

Souvent nommé par le président du tribunal administratif, il est indépendant et impartial. C'est une personne compétente, qualifiée, mais pas un expert.

Quel est le rôle du commissaire enquêteur ?

Le commissaire enquêteur est chargé par les textes de conduire l'enquête. Son rôle consiste à s'assurer de la bonne information du public avant l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, à recueillir les observations des citoyens notamment en recevant le public lors des permanences, à émettre ses observations sur le projet ainsi que donner son avis.

Il bénéficie également de pouvoirs d'investigation (visite des lieux, rencontre du maître d'ouvrage, des administrations, demande de documents...).

À l'issue de la consultation, le commissaire-enquêteur rédige un rapport d'enquête, relatant le déroulement de l'enquête, rapportant les observations du public dont ses suggestions et contre-propositions et d'autre part, des conclusions dans lesquelles il donne son avis personnel et motivé.

Après avoir déposé auprès de l'autorité organisatrice de l'enquête son rapport et ses conclusions, il est lié au devoir de réserve et sa mission de commissaire-enquêteur est terminée. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sont à la disposition du public pendant un an, en mairie et en préfecture.

PETIT HISTORIQUE

12 janvier 2012 : Information de la DDTM du Gard concernant le lancement de l'élaboration du PPRI de notre commune

26 novembre 2013 : Signature de l'arrêté préfectoral portant révision partielle du Plan de Prévention des Risques (PPR) « Gardon Aval (Gorges et plaine)

04 Décembre 2013 : Première réunion de concertation entre DDTM du Gard et les élus gardois concernés par le projet de PPRI

Décembre 2013 : Annonce aux administrés via notre bulletin municipal de la décision de la préfecture du Gard d'élaborer un nouveau PPRI

15 janvier 2014 : Réception en mairie du premier projet de cartographie du PPRI communaux du bassin versant aval du Gardon

03 février 2014 : Présentation de projet aux membres du Conseil Municipal via une réunion interne

1^{er} Avril 2014 : Première demande de révision des cartes demandée par la municipalité

03 avril 2014 : Rencontre entre le Maire et la DDTM du Gard

31 juillet 2014 : Réception en mairie de la deuxième version de cartographie du PPRI communaux du bassin versant aval du Gardon.

A cette période, les cartes à la disposition de la commune ne distinguaient pas les secteurs considérés en zone urbaine ou en zone non urbaine et nous ne détenions pas le règlement PPRI.

30 octobre 2014 : Deuxième réunion de concertation entre DDTM du Gard et les élus gardois concernés par le projet de PPRI

06 décembre 2014 : Réception en mairie de la troisième cartographie du zonage réglementaire, de la cartographie des enjeux pour le PPRI communaux du bassin versant aval du Gardon ainsi que du règlement PPRI. Ces cartes ont fait mention pour la première fois de la distinction zone urbaine / zone non urbaine.

27 février 2015 : Réunion organisée sur le terrain sur demande de la municipalité afin de démontrer sur place les incohérences constatées sur l'ensemble des zones concernées par ce projet.

Entre Août 2015 et Mars 2016 : Multiples correspondances de la municipalité à la DDTM du Gard pour modifier la carte PPRI, notamment sur le secteur du Mas de Raffin

Entre juin 2015 et Mars 2016 : Multiples rencontres entre la municipalité et les administrés qui ont sollicité un rendez-vous

10 Novembre 2015 : Annonce des dates de toutes les réunions publiques organisées par les services de l'Etat via la distribution d'un tract d'information

05 Novembre 2015, 14 décembre 2015 et 06 janvier 2016 : Diffusion des dates de toutes les réunions publiques organisées par les services de l'Etat sur notre page Facebook Commune Castillon

19 décembre 2015 : Réception en mairie de la quatrième cartographie du zonage réglementaire. Par le biais de cette carte, il a été constaté que peu de nos observations ont été prises en compte malgré de nombreuses demandes écrites.

26 janvier 2016 : Décision du Conseil Municipal d'engager une action en justice contre le PPRI s'il devait être approuvé en état.

16 février 2016 : Rencontre avec le Collectif des Castillonnais soi-disant inondables

01 mars 2016 : Information faite au Collectif des Castillonnais soi-disant inondables du lancement de la consultation officielle

01 mars 2016 : Présence de la municipalité à la réunion publique organisée par le Collectif des Castillonnais soi-disant inondables

10 mars 2016 : Diffusion du lancement de la consultation officielle via notre page Facebook et notre site internet www.castillondugard.fr

21 mars 2016 : Réunion interne entre les membres du Conseil Municipal

05 avril 2016 : Le Conseil Municipal a décidé de formuler à un avis général sur le PPRI à savoir :

- un avis favorable sur la partie débordement de cours d'eau par le Gardon, et Fontgrasse partie sud.

- un avis défavorable sur la partie concernant les autres cours d'eau par la combe de Vayer, Larrière et la Valliguière.

05 avril 2016 : Annonce de la date de lancement de l'enquête publique sur le site internet de la commune et les panneaux d'affichage



La parole est donnée au Collectif des Castillonnais soi-disant inondables !!!

RESISTER !!!!

Les habitants de la zone urbanisée traversée par le Vayer se sont réunis en COLLECTIF DES CASTILLONNAIS SOI-DISANT INONDABLES le 05.02.2016.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) avait validé le projet de Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) parce que la surestimation de l'inondation de ce secteur n'avait pas été dénoncée en temps utile. Dans le même temps, elle s'emparait du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de notre village, le modifiant, retraçant les zones constructibles, excluant des maisons des zones urbaines sans riposte énergétique face à ces mesures attentatoires à nos droits. Elle appliquait des règlements de restriction de construction et de dévaluation des biens sur une cartographie d'inondation par le Vayer que nous contestons.

Nous avons alerté les conseillers municipaux qui ont pris les mesures pour s'opposer au puissant Ministère de l'Environnement. Ils ont assumé leur rôle d'élus locaux, défendant leurs prérogatives sur le PLU et défendant les Castillonnais injustement spoliés. Les dossiers, les documents, les courriers, les propositions du Collectif sont entre leurs mains pour que leurs décisions prévalent, afin qu'une cartographie vraisemblable soit rétablie et sur laquelle le règlement du PPRI s'appliquerait.

Nous les remercions tous au nom des adhérents du Collectif des Castillonnais soi-disant inondables.

Pour le Bureau, la Présidente,

Marylise Malez

Collectif des Castillonnais soi-disant inondables
17 chemin de la Combe de Vayer
30210 Castillon du Gard
Mail : comprendreleppi@gmail.com

Zonage du Risque Inondation par Ruissellement Urbain et intégration dans les documents d'urbanisme

POURQUOI LA COMMUNE DE CASTILLON DU GARD A RÉALISÉ UNE ÉTUDE HYDRAULIQUE RELATIVE AU RUISSÈLEMENT URBAIN ?

Suite aux évènements de 2002 et 2005 qui ont entraîné des inondations par ruissellement urbain, la municipalité a lancé une étude de zonage du risque inondation par ruissellement urbain dans la partie urbanisée de la commune depuis le village jusqu'au Gardon. Cette étude a été initiée par les services de l'État. Elle a été financée par l'État et le Département du Gard à hauteur de 80%.

De plus, la commune ayant lancé la révision de son Plan Local d'Urbanisme en date du 27 avril 2009, il apparaissait nécessaire d'y inclure cette étude afin de définir les zones soumises au risque inondation par ruissellement urbain et ainsi élaborer un règlement adapté à ce type de phénomène en s'appuyant sur les doctrines locales et nationales.

QUELLES SONT LES OBJECTIFS DE CETTE ÉTUDE ?

Les objectifs prioritaires de cette étude étaient :

- d'améliorer la connaissance du risque inondation par ruissellement pluvial urbain
- de réaliser une analyse des enjeux concernés et du risque en état actuel
- de réaliser des propositions d'aménagement visant à réduire ce risque
- d'élaborer la stratégie pluviale de la commune
- d'intégrer le risque inondation dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme – PLU- en cours d'élaboration).

COMMENT S'EST DÉROULÉE CETTE ÉTUDE ?

Cette étude a été réalisée en respectant une procédure précise intégrant quatre phases.

La phase 1 « Risque historique et hydrogéomorphologique » a permis de recueillir les données sur le terrain :

- Visites de terrain
- Approche hydrogéomorphologique
- Topographie avec la localisation des talwegs et des axes d'écoulement
- Recueil des données anthropiques avec prise en connaissance des ouvrages hydrauliques présents, observations des barrages à l'écoulement des eaux pluviales notamment par la présence de murs et de la voie ferrée, nature des enjeux.
- Recueil des retours d'expérience (acteurs locaux, enquête auprès des riverains et entreprises)

Cette phase préparatoire fût essentielle pour estimer les enjeux, comprendre les risques et permettre d'atteindre la phase deux.

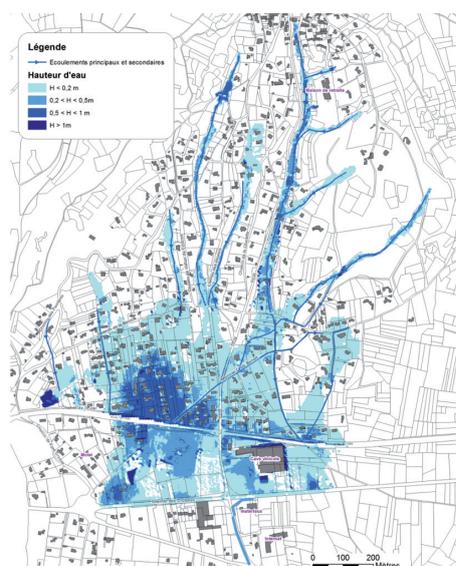
La phase 2 « Risque statistique (modélisation hydraulique) et diagnostic territorial (dommages en état initial) » a eu pour but d'élaborer les cartes d'aléa (hauteur, vitesse) pour les différentes crues. Les moyens mis en œuvre pour y parvenir furent :

- Modélisation hydrologique (transformation pluie/débit)
- Modélisation hydraulique 1D/ 2D (représentation des écoulements dans le réseau + les talwegs + ruissellement de surface)

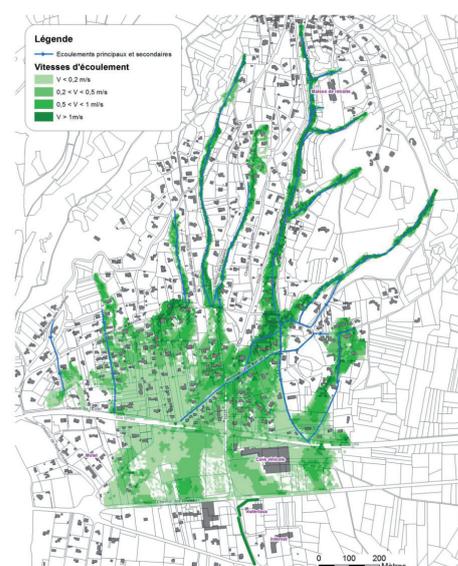
Cette phase a permis de matérialiser concrètement par le biais de cartographies l'écoulement des eaux pluviales sur la face sud de notre commune. Elle a permis de mettre en évidence les zones où la présence de talwegs était avérée et de visualiser la hauteur et la vitesse de l'eau en fonction des zones.

Ces modélisations ont été effectuées sur une base type crue de 2002 sans prise en compte des habitations.

Les éléments ci-dessus ont été primordiaux pour engager la phase trois de notre étude qui consistait à envisager les solutions qui pourraient être apportées pour diminuer le risque.



Zonage du risque par ruissellement urbain et intégration dans les documents d'urbanisme
Commune de Castillon du Gard
Ruissellement urbain : hauteur d'eau - Crue type 2002
sans prise en compte des habitations
CGEO, HydroPraxis, Septembre 2014, Sources : cadastre



Zonage du risque par ruissellement urbain et intégration dans les documents d'urbanisme
Commune de Castillon du Gard
Ruissellement urbain : vitesses - Crue type 2002
sans prise en compte des habitations
CGEO, HydroPraxis, Septembre 2014, Sources : cadastre

La phase 3 « Etude des actions de réduction du risque inondation » avait pour objectif de tester des propositions de scénarios de solutions d'aménagement visant à réduire les aléas et de tester leur efficacité aux travers d'une analyse coût-bénéfice.

Le premier scénario d'aménagement consistait à rouvrir les fonçages sous la voie ferrée et à créer des fossés d'évacuation jusqu'au Gardon.

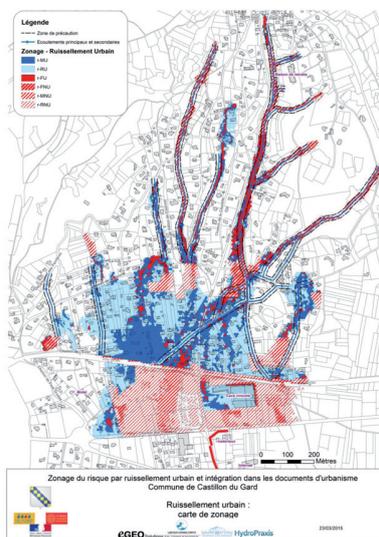
Le second scénario a permis d'étudier une alternative aux mesures structurelles de réduction de l'aléa au travers d'un programme de réduction de la vulnérabilité.

Au vu des deux scénarios et de l'analyse coût-bénéfice de ces derniers, il s'avère que la pose d'un système de protection individuelle type batardeau est la solution la plus adaptée dans notre contexte. Ce type de protection présente un intérêt économique certain ainsi qu'une protection permettant la réduction de la vulnérabilité des habitations.

La phase 4 « Elaboration de la carte de zonage et du règlement associé afin d'intégrer le risque inondation par ruissellement urbain dans les documents d'urbanisme » nous permet à ce jour de prendre en compte la stratégie pluviale adéquate pour notre commune et ainsi à l'avenir :

- Réduire et/ou ne pas aggraver les phénomènes de ruissellement
- Limiter ou interdire les nouvelles constructions ou les extensions dans les secteurs où ces phénomènes sont les plus forts
- Adapter les nouvelles constructions ou les extensions aux phénomènes de ruissellement là où ils sont les moins forts
- Maintenir l'urbanisation éloignée des axes d'écoulement

Les trois précédentes phases ont permis de mettre en évidence la carte de zonage réglementaire ci-dessous. Cette carte résulte du croisement entre la carte des enjeux et la carte de l'aléa inondation par ruissellement urbain. Une réglementation spécifique s'applique donc à ce jour en fonction de la connaissance de l'aléa sur chaque parcelle.



Castillon du Gard

Enjeu	Fort	Faible
Aléa	Secteurs urbanisés	Secteurs peu ou pas urbanisés
Fort	r-FU	r-FNU
Moyen	r-MU	r-MNU
Faible	r-RU	r-RNU
zone de recul	Zone de recul	Zone de recul

À chaque zone correspond un règlement à intégrer au PLU, adapté à la connaissance de l'aléa.

Guide sur l'application des règles de prise en compte du risque inondation dans les PLU (DDTM 30)

HydroPraxis

De plus, cette carte est accompagnée d'une carte de Plus Hautes Eaux permettant le calage des planchers dans les secteurs où les hauteurs d'eaux prédominent sur les vitesses d'écoulement dans la caractérisation de l'aléa.

Cette carte sera intégrée dans le cadre de la révision de notre Plan Local d'Urbanisme afin de prendre en compte le calage de plancher approprié en fonction de son secteur géographique.

Zonage du risque inondation – Castillon du Gard

Phase 4 : réglementation

r-FU et r-FNU	secteurs soumis à un aléa ruissellement urbain fort	- Pas de nouvelles constructions, - Extensions modérées (dans la limite de 20%) de bâtiments existants autorisées, - Conditions de calage des nouveaux planchers.
r-MU et r-RU	secteurs urbanisés soumis à un aléa ruissellement urbain faible ou moyen	- Constructions nouvelles ou extensions autorisées, - Pas d'établissements stratégiques ou recevant une population vulnérable - Condition de calage des nouveaux planchers.
r-MNU et r-RNU	secteurs peu ou pas urbanisés soumis à un aléa ruissellement urbain faible ou moyen.	- Pas d'extension d'urbanisation - Pas de constructions nouvelles sauf bâtiments associés aux espaces de sport ou de loisirs publics - Extensions modérées (dans la limite de 20%) de bâtiments existants autorisées, - Condition de calage des nouveaux planchers.
Bande de recul	bande de recul de 10 m	totalelement inconstructible

Les constructions nouvelles ou extensions sont autorisées sous condition de calage des nouveaux planchers.



LES SUITES DONNÉES À CETTE ÉTUDE ?

En date du mardi 07 avril 2015, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de clôturer l'étude zonage du risque inondation par ruissellement urbain et intégration dans les documents d'urbanisme. Cette décision a été précédée par la présentation des résultats de cette étude aux Castillonnais sous forme de réunion publique le jeudi 02 avril 2015.

Lors de cette réunion publique, l'accent a été mis sur le fait que cette étude serait annexée à notre révision du Plan Local d'Urbanisme. A ce titre, toutes vos observations devront être transcrites sur le registre d'enquête publique qui sera établi dans la phase de consultation officielle relative à notre révision du Plan Local d'Urbanisme.

Cependant, la municipalité a obligation de prendre en compte la connaissance du risque tel qu'il ressort de cette étude bien qu'elle ne sera opposable définitivement qu'à l'approbation officielle du prochain Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Environnement

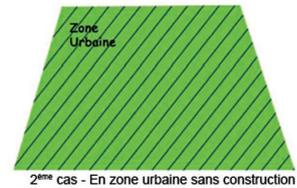
VOS OBLIGATIONS DE DÉBROUSSAILLEMENT

Si vous êtes propriétaire ou ayant droit d'un terrain bâti situé à moins de 200 m d'un espace naturel boisé, le code forestier ainsi que l'arrêté préfectoral n°2013-008-00007 du 8 janvier 2013 vous imposent de débroussailler et de maintenir votre terrain en bon état et ce, avant le 15 juin de chaque année.

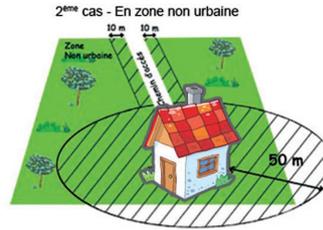
- Vous êtes en zone urbaine ou dans un lotissement : vous devez débroussailler l'intégralité de votre parcelle, qu'elle soit bâtie ou non bâtie.
- Vous êtes en zone non urbaine avec une construction sur votre terrain : vous devez débroussailler dans un rayon de 50m autour de vos constructions. Les voies d'accès privées doivent être dégagées de toute végétation de manière à obtenir un gabarit de 5m de chaque côté.
- Vous êtes propriétaire d'un terrain sans construction en zone non urbaine : vous n'avez pas d'obligation, cependant vous devez autoriser vos voisins à débroussailler votre terrain dans un périmètre de 50m autour de leur construction ou, le cas échéant, réaliser vous-même les travaux de débroussaillage.



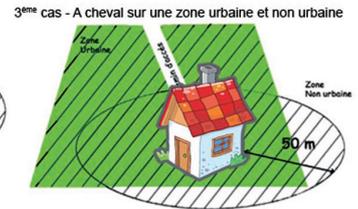
1^{er} cas - En zone urbaine avec construction



2^{ème} cas - En zone urbaine sans construction



2^{ème} cas - En zone non urbaine



3^{ème} cas - A cheval sur une zone urbaine et non urbaine



PROTÉGEONS NOTRE COMMUNE DES DÉPÔTS SAUVAGES !!

Nous constatons avec regret que les dépôts sauvages d'ordures ménagères et d'encombrants sont toujours présents sur la commune. Ces dépôts contribuent à la pollution visuelle et sanitaire de notre village ainsi que de sa garrigue et engendrent un surcoût à notre commune. Nous vous incitons vivement à vous rapprocher des organismes de traitements des déchets (Déchetteries de Fournès et d'Uzès) pour les évacuer. Nous vous rappelons que la propreté de l'environnement comme de la commune est l'affaire de tous ! Si la très grande majorité de nos concitoyens en est consciente et agit dans ce sens, l'irresponsabilité de quelques-uns ne peut être acceptée. Faisons tous un effort pour protéger notre commune et notre planète.

DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL POUR LA PRÉVENTION DU « MOUSTIQUE TIGRE »

PARTOUT SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES

- JARDINIÈRES ET POTS DE FLEURS**
Rafraîchissez leur arrosage : terreau humide, jamais d'eau apparente.
- VASES, SEAUX, SOUCOUPES SOUS LES POTS DE FLEURS**
Videz-les souvent (au moins une fois par semaine). Pour les soucoupes, remplacez l'eau par du sable humide.
- RÉSERVES D'EAU (BIDONS, SACS POUR ARROSAGES)**
Couvrez-les de toile moustiquaire ou autre tissu.
- MATÉRIELS DE JARDIN, JOUETS, TOUTS RÉCEPTACLES POTENTIELS D'EAU**
Videz-les puis retournez-les ou rentrez-les.
- BASSINS D'AGRÈMENT**
Entretenez-les régulièrement. Introduisez-y des poissons rouges friands de larves.
- GOUTTIÈRES, RIGOLES, REGARDS D'ÉVACUATION**
Vérifiez le bon écoulement des eaux. Curez-les régulièrement.
- PISCINES**
Entretenez-les régulièrement, bâchez-les (mais évacuez l'eau retenue par les bâches) ou videz-les.

www.albopictuslr.org

DÉJECTIONS CANINES

Afin de garder nos rues et trottoirs propres, nous vous demandons d'être éco-citoyens en prenant la peine de ramasser les déjections de vos animaux de compagnie.



LE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Nous vous rappelons qu'un service de ramassage des encombrants est à votre disposition le 3^{ème} mercredi de chaque mois (sauf pour les mois de Juillet et Août).

Ce service concerne uniquement le ramassage de vos encombrants volumineux.

Pour cela, vous devez obligatoirement contacter au plus tard le vendredi précédent la collecte le secrétariat de la mairie au 04.66.37.12.74 pour vous inscrire.

Nous vous précisons que sont exclus de la collecte les déchets suivants :

- Les végétaux
- La ferraille
- Les matériaux de construction
- Le petit électroménager
- Les combustibles
- Etc.



SOYEZ SECS AVEC LES MOUSTIQUES

moustiquetigre.org



Plan Vigipirate

A la suite des attentats de Paris du 13 novembre 2015, l'état d'urgence a été déclaré à compter du 26 novembre 2015.

Cela signifie que le niveau du plan Vigipirate a été relevé et passe de « vigilance » à « vigilance renforcée ».

Deux mesures sont relevées à leur plus haut niveau de contrainte :

- Renforcement de la surveillance et du contrôle, notamment concernant les rassemblements ;
- Contrôle des accès des personnes, des véhicules et des objets entrants, notamment pour les sites sensibles (lieux culturels et cultuels, lieux touristiques, gares, transports collectifs urbains, sites industriels...).

Quels impacts pour les Castillonnais ?

L'impact concerne principalement l'environnement des écoles avec :

- l'interdiction de se garer devant l'école primaire et mise en place de barrières.
- la suppression des poubelles aux sorties de l'école maternelle et de l'école primaire.

La commune vous remercie par avance pour votre compréhension et votre collaboration pour garder ces lieux propres en évitant de jeter des papiers et les mégots de cigarettes.

A ce jour, l'état d'urgence est maintenu jusqu'au 26 mai 2016.

Chaque parent d'élève a reçu ce pictogramme concernant les mesures du plan vigipirate renforcé.

Le conseil municipal relaye cette information pour les Castillonnais parce que la sécurité et le bien être de nos enfants sont l'affaire de tous !

SÉCURITÉ DES ÉCOLES, COLLÈGES, LYCÉES

POUR VOTRE SÉCURITÉ

	Accueil par un adulte à l'entrée de l'établissement		Contrôle visuel des sacs
	Vérification systématique de l'identité des personnes étrangères à l'établissement		Organisation d'exercices de sécurité

LES BONS RÉFLEXES

	Éviter les attroupements devant l'établissement		Ne pas stationner devant l'établissement à la dépose ou à la récupération de l'élève
	Signaler tout comportement ou objet suspect		

SONT AUTORISÉS

	Les sorties scolaires régulières et occasionnelles		Les événements ouverts au public au sein de l'établissement sous réserve de l'avis du Préfet
	Les voyages scolaires hors Ile-de-France sous réserve de l'avis du Recteur		

Consignes applicables en date du 23 novembre 2015

Réagir en cas d'attaque terroriste

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

2/ SE CACHER

3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr



Pour en savoir plus :
www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste



La Communauté de Communes du Pont du Gard



FERMETURE DE LA CENTRALE EDF À ARAMON ET AVENIR DE L'INTERCOMMUNALITÉ LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RESTE UNIE !

La Communauté de communes du Pont du Gard (CCPG) est touchée très directement et très fortement par la fermeture de la centrale électrique EDF à Aramon. Cette fermeture prévue initialement en 2023 s'est faite dans la précipitation avec une annonce en octobre 2015 pour une fermeture le 1er avril 2016.

Cette centrale était l'un des principaux contributeurs en termes de recettes fiscales pour la communauté de communes ; des recettes qui ont permis de développer de nombreux services pour les habitants des 17 communes. Nous pouvons en citer quelques-uns comme la Petite Enfance, la police intercommunale de nuit, le nettoyage des rues, le transport à la demande, une politique culturelle de qualité, etc.

Par ailleurs des investissements importants ont été réalisés comme le relais fluvial à Aramon, la création des chemins de randonnées ou le Plan Patrimoine sans oublier la création ou la réhabilitation de 7 crèches et micro crèches et l'installation des panneaux d'informations dans chaque commune.

Aujourd'hui, et dès 2017, l'évolution de la CCPG est menacée par la perte de 4 millions d'euros de recette par an. **Face à cela, les élus de la Communauté avaient 2 possibilités :**

1. Se dire que c'est peine perdue, acter la disparition de la CCPG et modifier son périmètre dans l'urgence (fusion ou éclatement ?) en méconnaissant les véritables conséquences en termes de fiscalité, de compétences et de services à la population...

2. Réagir pour rester ensemble, c'est-à-dire :

- réduire les dépenses tout en maintenant au mieux les services à la population (souvent supérieurs à ceux de nos voisins),

- accroître les recettes fiscales, c'est à dire faire ce qui aurait du être fait ou anticipé depuis plusieurs années.

- accélérer le développement économique et touristique,

- et enfin prendre le temps de la réflexion et de la négociation concernant les questions de périmètre qui engagent les communes pour de nombreuses années.

La première option, qui peut sembler la plus simple à première vue, est très complexe à mettre en œuvre juridiquement, et cumule plusieurs inconvénients, dont :

- La suppression de plusieurs services à la population qui font la spécificité de la CCPG (car peu de Communautés offrent autant de diversité en ce domaine)

- Un impact fiscal direct et quasi immédiat pour les habitants et/ou les entreprises (dans des proportions parfois importantes selon le voisin choisi)

- Un impact fiscal indirect par le renvoi de certaines compétences exercées par la Communauté de Communes du Pont du Gard aux communes (avec une conséquence sur leurs budgets).

C'est finalement la seconde option, celle qui demande le plus de courage politique, de travail et d'initiative, qui a été choisie par le Conseil Communautaire du 4 mars dernier.

La Communauté a voté à l'unanimité son budget le 11 avril dernier. L'objectif, qui a fait l'objet d'un consensus en Commission des Finances, est de présenter un budget 2016 en équilibre, sans prélèvement sur les réserves, et avec une hausse de la fiscalité (pour la première fois depuis la création en 2003) mais limitée en taux et dans le temps. **Elle prendra donc la forme d'un pacte fiscal sur 3 ans à savoir :**

- En 2016 +1 pt concernant la taxe sur le Foncier Bâti soit en moyenne 2€/mois/foyer fiscal

- En 2017 +1 pt sur le Foncier Bâti et + 0,7 pt sur la taxe d'Habitation (soit environ 3.5€/mois)

- En 2018 +0.5 pt maximum en Foncier Bâti (si besoin est)

Pour les entreprises la CFE augmentera de 24,82% à 27.25% maximum en 2018 ce qui reste très inférieur aux taux des EPCI voisins, supérieurs à 30%.

Aujourd'hui, l'ensemble des études réalisées en matière économique, nous autorise à penser que la « sortie » de foncier pour les entreprises dans un délai court est possible. Par ailleurs, un travail de fond est engagé avec EDF pour que l'entreprise, détenue à 85% par l'Etat, prenne ses responsabilités (ce qu'elle semble être prête à faire), et participe elle-même à la redynamisation économique de son site d'Aramon en particulier et du territoire en général.

De même, en matière de tourisme, nous allons franchir une nouvelle étape plutôt positive. En effet, le territoire doit se mettre désormais aux normes d'un tourisme de plus en plus international, accompagnant le Site du Pont du Gard dans son développement, tout en maintenant son authenticité et la qualité de vie de ses habitants. Il y aura des retombées économiques grâce à ce secteur également.

Par ces décisions et ces actes nous assumons nos responsabilités d'élus locaux :

- L'impact sur les habitants, au plan fiscal notamment, sera le plus limité possible

- La CCPG développera une politique utile et dynamique du point de vue de l'économie, du tourisme et de l'emploi,

- Nous protégeons ce que nous avons construit ensemble depuis des années, qui satisfait les administrés et qui est un atout pour l'avenir de notre territoire.

Claude MARTINET

Président de la Communauté de Communes du Pont du Gard



REDYNAMISATION ÉCONOMIQUE

- **Les Zones Aménagement Concerté (ZAC)**

- Développement de la ZAC de Domazan

- Orientation vers une nouvelle ZAC pour Fournès

- Une piste de ZAC sur la commune de Meynes,

- Poursuite de la ZAC d'Aramon.

- ZAC de Thézières, tous les terrains ont trouvé preneur, projet de pépinière d'entreprises.

- **Maison des services publics**

Acquisition sur la commune de Remoulins par la communauté de communes du Pont du Gard de l'entrepôt derrière la poste

pour la réalisation de la maison des services publics. Ce projet est bien engagé et permettra le déménagement de la Trésorerie de Remoulins.

L'emplacement de la trésorerie actuelle ainsi que les installations sportives (tennis, stade) laisseront place au futur collège de Remoulins dont le permis de construire va être déposé dans les toutes prochaines semaines.

Pour information, la maquette de ce projet est consultable en mairie de Remoulins.

- **Haut débit et très haut débit**

La Communauté de Communes du Pont du Gard sera pilote dans le schéma départemental pour mettre en œuvre le Très Haut Débit sur notre territoire.



Dans le cadre de sa compétence tourisme, la communauté de communes du Pont du Gard a sollicité le Préfet du Gard pour le classement du territoire de notre communauté de communes en commune touristique.

Un accord pour une durée de 5 ans vient d'être donné par le Préfet du Gard et a donc classé l'ensemble des communes de la communauté de Communes du Pont du Gard en communes touristiques.

Pour votre bonne information, sont dénommées communes touristiques les communes mettant en œuvre une politique locale du tourisme et offrant une capacité d'hébergement d'une population non résidente.

Cette lisibilité accrue est un gage de qualité offert aux touristes.



Les Trophées 2016 de la Réserve de biosphère

Vous portez une action originale dans le domaine du développement durable qui promeut le lien entre l'homme et la nature ?

Participez au Trophées 2016 de la Réserve de biosphère !!!

EN QUOI ÇA CONSISTE ?

Ce concours est destiné à aider des personnes physiques ou morales qui mènent des actions concrètes et participatives mettant l'accent sur le lien entre l'homme et la nature.

Les projets locaux doivent répondre à l'un des 6 enjeux prioritaires pour le territoire des gorges du Gardon, à savoir :

- Maintenir la diversité et la qualité des milieux naturels,
- Favoriser une agriculture locale et responsable,
- Développer l'écocitoyenneté
- Favoriser le lien social et intergénérationnel,

- Améliorer la gestion de l'eau,
- Innover dans le recyclage des déchets et les énergies propres.

Un jury sélectionnera les projets sur dossier en fonction de 13 critères de sélection dont trois sont indispensables :

- Renforcement des liens homme-nature
- Lien du projet avec le territoire
- Projet au service ou au bénéfice d'autres personnes que son seul porteur

Une dotation de 1000 € récompensera les 3 meilleurs projets !!

QUI PEUT PARTICIPER ?

Le concours est ouvert uniquement aux personnes et organisations actives sur le territoire de la Réserve de biosphère des gorges du Gardon : établissements scolaires, associations, entreprises, particuliers, etc.

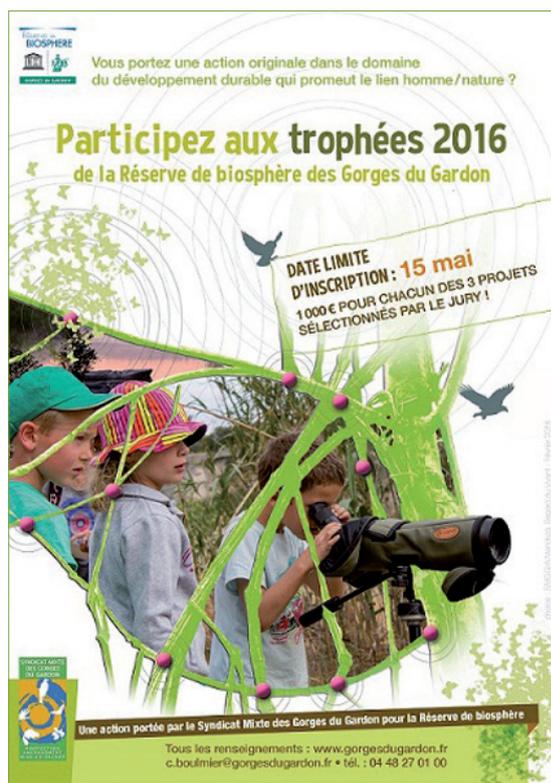
COMMENT S'INSCRIRE ?

Le formulaire d'inscription et le règlement du concours sont téléchargeables sur :

www.gorgesdugardon.fr

Rubrique : Réserve de biosphère
ou Grand site des gorges du Gardon

*Attention, date limite d'inscription :
le dimanche 15 mai 2016.*



Pour mémoire, le syndicat mixte est composé de 12 communes qui sont : Cabrières, Castillon-du-Gard, Collias, Dions, Ledon, Poulx, Remoulins, Sainte-Anastasia, Saint-Bonnet-du-Gard, Sanilhac-Sagriès, Sernhac et Vers-Pont-du-Gard.

Vos conseillers départementaux pour le Canton de Redessan :

Muriel Dherbecourt et Gérard Blanc



Muriel DHERBECOURT
muriel.dherbecourt@gard.fr
Secrétariat départemental :
04.66.76.77.87

Gérard BLANC
gerard.blanc@gard.fr
Secrétariat : 04.66.76.76.62

QUEL EST LE RÔLE DE VOS CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX ?

- **Participer à la vie du Conseil Départemental**

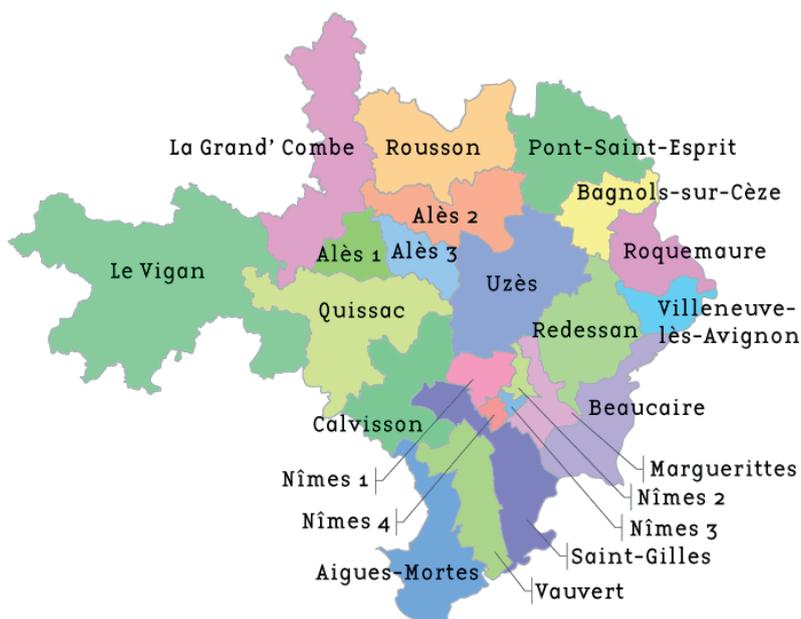
Ils siègent à l'assemblée générale, et participent ainsi, par leurs interventions, leurs propositions et leur vote, à la prise de décision et à l'orientation de la politique du département. Ils sont également membres de commissions spécialisées qui examinent les dossiers avant leur adoption.

- **Etre les interlocuteurs privilégiés des habitants de notre canton**

Ils sont sur le terrain à votre écoute pour répondre à vos attentes et s'attachent à faire progresser le canton sur la voie du développement économique, de la solidarité et de la qualité de la vie.

- **Contribuer activement à la vie locale.**

Ils entretiennent des relations avec les élus locaux et les assistent dans la mise en place de leurs projets, notamment en sollicitant l'aide des services et organismes associés au Conseil Départemental.



LE SAVIEZ-VOUS,

Nos conseillers départementaux organisent trimestriellement une permanence dans chaque commune du canton.

La prochaine permanence pour Castillon-du-Gard aura lieu en juin (la date sera communiquée sur le site de la mairie)



Conseil Régional

Née officiellement le 1^{er} janvier 2016, la Grande Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées redessine les contours du territoire le plus attractif de France.

Cette nouvelle Région aux compétences renforcées regroupe désormais 13 départements et un patrimoine exceptionnel.



QUEL NOM PORTERA LA NOUVELLE RÉGION ?

De manière provisoire, elle s'appelle Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, simple association dans l'ordre alphabétique des noms des deux anciennes régions.

La nouvelle assemblée régionale doit délibérer sur une proposition de nom définitif, qui sera soumise à l'État, avant le 1^{er} juillet 2016. L'État fixera par décret le nom définitif au plus tard le 1^{er} octobre 2016.

QUELLE EST LA CAPITALE DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES ?

Un chef-lieu provisoire, Toulouse, a été fixé par décret à l'été 2015, après avis du conseil municipal de Toulouse, des deux Conseils régionaux et Conseils économiques, sociaux et environnementaux (Ceser). Là encore, la nouvelle assemblée régionale doit délibérer avant le 1^{er} juillet 2016 sur une proposition de chef-lieu définitif, qui sera tranchée avant le 1^{er} octobre 2016, par décret en Conseil d'Etat.



La nouvelle région en quelques chiffres . . .

- **Population** : 5^e région la plus peuplée de France : 5 724 711 habitants (Insee, au 1^{er} janvier 2014), soit 8,7 % de la population. 78,7 habitants au km² (116 en métropole).
- **2^e plus grande région de métropole** (72 724 km²). Plus grande que l'Irlande (70 273 km²), deux fois plus grande que la Catalogne (32 113 km²) ou la Belgique (30 528 km²).
- **13 départements** (le plus grand nombre pour une région) 4 565 communes (12,5 % des 36 529 communes de métropole).
- **1^{er} région pour le taux de création d'entreprises** : 15,2 %.
- **35 grandes écoles, deux grandes universités** à Toulouse et Montpellier ainsi que des sites universitaires répartis sur l'ensemble du territoire pour un total de 227 148 étudiants.
- **8 sites classés** Patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco.
- **3^e région en monuments historiques** : près de 4 500.

Bref. . . . Il fait bon vivre chez nous !



Présidente de Région :
Carole Delga

Contact :

Hôtel de Région Toulouse : Montpellier
22, boulevard du Maréchal-Juin : 201 avenue de la Pompignane
31406 Toulouse Cedex 9 : 34064 Montpellier cedex 02
Tél : 05 61 33 50 50 : Tél. : 04 67 22 80 00

www.regionlrmp.fr

Les associations

AREC

L'association Randonnées et Culture continue son activité avec des randonnées le samedi après-midi.

Une visite guidée d'Arles est prévue le dimanche 22 mai 2016 (prix : 15€ pour non adhérent - sans transport). Celle de la commune de Boulbon et de l'abbaye de Frigolet aura lieu le samedi 23 avril 2016 (gratuit – sans transport).

Cette année, les journées du patrimoine seront organisées les 17 et 18 septembre. Pour l'occasion, notre association vous proposera une exposition sur l'eau ainsi qu'un spectacle de rue. Afin de de nous aider dans la préparation de cette exposition, nous vous sollicitons pour nous confier, temporairement, vos photographies ou documents sur les sources ou fontaines de notre village.

Vous pouvez contacter Madame Brigitte Peyro au 04.66.37.26.59 ou transmettre vos archives directement en mairie.

Notre association serait heureuse d'accueillir de nouveaux adhérents !!!



LES AMBASSADEURS DE L'ART

Notre association souhaite promouvoir les Arts plastiques et permettre aux créateurs de s'épanouir dans l'expression artistique en leur offrant la possibilité de présenter leurs œuvres au public le plus large.

Pour cela, nous organisons des expositions à Castillon-du-Gard et ses environs (Uzès, Nîmes, Villeneuve-Les-Avignon, ...)

Vous êtes artistes et souhaitez adhérer à notre association, n'hésitez pas à contacter Monsieur Francis Ilpide au 04.66.37.30.75

BALL-TRAP DU PONT DU GARD

Nous sommes une association sportive et pratiquons du ball-trap sportif et de loisir avec des initiations et des entraînements dans les disciplines de tir aux plateaux. Le Ball-Trap est les mercredis, vendredis, samedis et dimanches.

Vous pouvez nous contacter au 06.64.28.03.40 (Monsieur Olivier Lacout) ou au 06.88.50.03.31 (Claude Charmasson)



LES ANCIENS COMBATTANTS

L'Association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Castillon-du-Gard a pour but de perpétuer le souvenir de ceux qui sont morts pour la France en participant aux cérémonies commémoratives, de représenter et défendre les intérêts généraux et particuliers des adhérents.

Président : Dominique COLAS

Trésorier : Yvan ODE

Porte-drapeau : Roland DUVAL

Porte-drapeau suppléant : Roger MEGER

CHORALE RIEN QU'UN CHŒUR

La chorale Rien qu'un Chœur est de retour dans notre village avec son nouveau répertoire basé sur le gospel et la variété. Notre premier concert de baptême le Samedi 11 Juin en soirée, en l'Eglise St-Christophe-de-Castillon. Pour l'occasion, les chorales La Ritournelle de Meynes et Aramon Chœur d'Aramon nous accompagneront.



BEAUTE DE CASTILLON

Depuis 2009 Beauté de Castillon reçoit chaque année Coline Serreau et la Chorale de Delta. Le concert gratuit aura lieu le dimanche 24 Juillet 2016 à 18 heures à l'église de Castillon. Castillonnais, venez ou revenez nombreux profiter de ce concert plein d'entrain, de convivialité et d'une grande qualité artistique !



PONT DU GARD ET PATRIMOINE

Association Castillonnaise, Pont du Gard et Patrimoine vous propose un grand nombre de visites et de conférences gratuites et ouvertes aux non-adhérents autour du pont du Gard, de l'aqueduc de Nîmes et du monde gallo-romain.

Avant-goût des programmations à venir :

- Mercredi 27 avril 2016 : l'aqueduc de Vers au Pont du Gard avec Ambroise Pujebet et Jean Mathias (parcours d'une demi-journée)

- Samedi 21 mai 2016 : l'aqueduc dans les bois de Remoullins avec Gérard Extier (parcours complet sur la journée) ;

- Dimanche 5 juin 2016 : les aqueducs d'Arles avec Jean-François Dufaud

- Samedi 11 juin 2016 : l'aqueduc de Saint-Bonnet-du-Gard aux tunnels de Sernhac avec Ambroise Pujebet (y compris l'étang de Clausonne)

- Samedi 25 juin 2016 : le Pont du Gard dans son environnement avec Gérard Extier et Ambroise Pujebet.

Pour être informé de tous les événements et de leurs horaires, consultez le site internet de l'association www.pontdugard.org.



ACADEMIE DU PONT DU GARD

L'Académie Pont du Gard a pour objet de faire connaître le Pont du Gard, joyau de notre patrimoine. Nous vous proposons des conférences, des visites gratuites et des activités spécifiques. Nous organisons également des expositions aux scolaires ainsi qu'à la population.

- Un samedi de mai : visite de Mémoire de Garrigue avec option « connaissance des plantes »
- Samedi 14 mai 2016 : Visite du Pont du Gard - tout à pied - sur sentiers de randonnées, faciles (de 9h à 16h)

Pour plus de renseignements, consulter notre site internet

www.academie-pontdugard.com. Vous pouvez également nous contacter par mail association.academie.pontdugard@orange.fr ou Monsieur Claude Larnac au 04.66.37.12.52

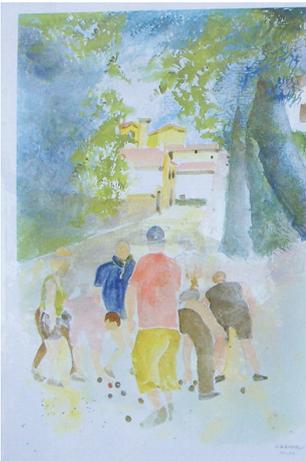


LA BOULE AU BOUCHON CASTILLONNAISE

Notre association organise tout au long de l'été diverses manifestations pour les boulistes.

Programmation estivale

- Samedi 21 mai 2016, à 15h : ouverture de la saison avec un concours local en doublette
- Samedi 18 juin 2016, à 15h : concours local mixte en tripléte
- Jeudi 14 juillet 2016, 15h : concours local mixte en tripléte
- Vendredi 29 juillet 2016, 10h ou 14h30 (sous réserve) : concours local de jeunes, - 15 ans
- Samedi 30 juillet 2016, 15h : concours ouvert à tous en doublette
- Dimanche 31 juillet 2016, 15h : concours ouvert à tous, mixte en tripléte
- Lundi 1^{er} août 2016, 10h : concours ouvert à tous en tripléte, longue provençale (repas le midi)
- Samedi 24 septembre 2016, 15h : clôture de la saison avec un concours local en doublette



*Une partie de pétanque,
ça fait plaisir.
La boule part et se planque,
comme à loisir.
Tu la vises et tu la manques,
change ton tir !
A tous
nos Anciens*

GRUPE MUSICAL LA BELLE EPOQUE

Enregistré sous le numéro W302006365, association loi 1901. Nous sommes une formation de Musette - Variétés qui comprend 2 ou 3 musiciens ainsi qu'une chanteuse. Nous nous produisons dans tout le Gard et les départements limitrophes. **Pour vos animations de repas dansant, goûters en maison de retraite, ..., vous pouvez nous contacter au 06.26.25.03.16 ou 04.66.37.21.77 - Marcel Ode**

SOCIÉTÉ DE CHASSE SAINT HUBERT CASTILLONNAISE

Notre société de chasse est la plus ancienne des associations de notre commune, 1948 !!! Mais le vieillissement ne doit pas nous faire endormir sur nos lauriers ; car par les temps qui courent, nous serions vite dépassés.

Donc pour tenir nos comptes, nous organisons un loto avec tirage d'une loterie qui nous permet de faire des travaux qui ne sont pas prévus sur notre propre budget initial comme par exemple aujourd'hui de continuer d'améliorer « LA SECURITE PARTOUT DANS LE BOIS » pour nos chasseurs, les randonneurs et autres.

Dans le mois qui suit, nous commencerons les travaux ainsi que le piégeage (celui-ci sera affiché en mairie), puis dès juin débutera la chasse à l'approche ou au poste afin de protéger les récoltes de nos agriculteurs et viticulteurs.

En conclusion, toutes nos actions sont basées sur la sécurité de son prochain.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez me contacter au 04.66.37.01.46

Jean-Pierre Crivellaro, Président du club de chasse



À LA CROISÉE DES JEUX

Connaissez-vous : « Colt Express, Mysterium, Wataï, Les aventuriers du Rail, Dixit... » ?

Si ce n'est pas le cas, venez nous rejoindre et découvrir ces jeux originaux et sympathiques apparus ces dernières années, et pas encore connus du grand public. Notre association À la croisée des Jeux vous donne rendez-vous une fois par mois à la Maison des Remparts pour une après-midi récréative autour de divers jeux variés pour tous les âges.

Jeux d'ambiance ou de bluff pour rire ensemble, petits jeux de cartes rapides, jeux familiaux simples mais astucieux, jeux de plateau ou jeux de stratégie plus complexes, il y en a pour tous les goûts, pour les enfants ou adultes, pour jouer à deux ou à quinze...

- Prochain rendez-vous : dimanche 24 avril 2016 de 14h à 17h.

Vous pouvez également apporter vos jeux et nous les faire découvrir. Les débutants sont les bienvenus, et nous leur accordons toujours une attention particulière afin de leur présenter les jeux.



Les dates à retenir

Tous les mardis

Marché provençal sis place du 8 Mai 1945

Dimanche 24 avril 2016

Après-midi jeux de société organisée par l'association À la Croisée des Jeux de 14H00 à 17H00

Du lundi 25 avril 2016 au Vendredi 03 Juin 2016

Enquête publique relative au Plan de Prévention des Risques Inondation

Permanences du commissaire enquêteur, en mai

- Le Lundi 25 avril 2016, de 09H00 à 12H00
- Le Lundi 09 mai 2016, de 09H00 à 12H00
- Le Samedi 21 mai 2016, de 09H00 à 12H00
- Le Vendredi 03 juin 2016, de 14H00 à 17H00

Du mercredi 27 avril 2016 au vendredi 27 Juin 2016

Enquête publique consécutive à la demande d'autorisation présentée par la société Carrières de Provence – Groupe Figuière, sur le territoire des communes de Vers-Pont-du-Gard au lieu-dit « Coste Belle » et de Castillon-du-Gard au lieu-dit « Les Escaravasson »

Samedi 7 mai 2016

Du Pré à l'arène - Journée de découverte du milieu taurin, où la Communauté de Communes vous proposera de voyager en terre camarguaise pour revenir sur notre territoire et assister à une course de ligue dans les arènes d'Aramon.

8h30 : Rendez-vous devant les arènes d'Aramon. Départ en bus pour la manade (possibilité de suivre avec son véhicule personnel).

10h : Manade La Galère, à côté d'Arles : tri des taureaux, présentation de la manade, jeux de gardians, ferrade, stands arnachement du cheval et encordement, atelier autour de l'habillement des Arlésiennes.

12h30 : Verre de l'amitié offert par la Communauté de Communes du Pont du Gard. Repas tiré du sac.

14h30 : Départ de la Manade.

16h : Course de taureaux jeunes aux arènes d'Aramon, ouverte à tous et gratuite

Réservation obligatoire au 04 66 37 67 70 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 16h). Manifestation gratuite

Samedi 11 juin 2016

Concert de la chorale Rien qu'un Chœur en l'église St-Christophe de Castillon-du-Gard

Vendredi 24 juin 2016

Fête des écoles de Castillon-du-Gard à 18H sur le site du Pont du Gard



Du mardi 05 au samedi 16 juillet 2016

Salle de la Maison des Remparts

Exposition photographique sur le thème « Ils sont d'ici » organisée par l'association des paralysés de France. L'association a souhaité mettre la photographie à l'honneur à travers des personnes âgées et/ou des personnes en situation de handicap photographiées dans des lieux emblématiques de notre patrimoine garçois.

Du mercredi 06 juillet 2016 au mercredi 24 août 2016

Tous à vos maillots, les inscriptions pour le bus de la mer démarrent dès le vendredi 27 juin 2016.

A partir du 06 juillet et ce jusqu'au 24 août 2016, un bus assurera une correspondance, tous les mercredis, jusqu'au Grau du Roi.

Les inscriptions se feront auprès du secrétariat entre 08H et 12H, elles seront individuelles et devront être renouvelées chaque semaine. Les enfants de 16 à 18 ans devront fournir une autorisation parentale et la copie de la carte nationale d'identité d'un des parents. Les enfants de moins de 16 ans devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

Dimanche 24 juillet 2016

Concert gratuit de Coline Serreau et la Chorale de Delta à 18H à l'église St-Christophe de Castillon-du-Gard

Du vendredi 05 au mercredi 17 août 2016

Salle de la Maison des Remparts

Exposition de bijoux organisée par Madame Agnès Ladreyt

Dimanche 07 août 2016

Brocante sise place du 8 Mai 1945

CASTILLON À PAS CONTÉS

Cette année, pour les Journées du Patrimoine, toute la troupe de guides et comédiens de Perfuma Roma, venus du Vaucluse, vous invite à une visite originale du village, pour vous faire remonter le temps et redécouvrir la vie d'autrefois. A travers des saynètes jouées dans les rues, sur les places, devant les remparts ou les fontaines, quelques épisodes marquants de l'histoire de Castillon seront évoqués. Costumes d'époque, danse, musique, et bien d'autres surprises vous attendent !

Cette visite théâtralisée « à pas contés » aura lieu à 17h, le samedi 17 septembre 2016. Départ devant la Mairie. Entrée libre.



Cette manifestation est organisée par l'association AREC en collaboration avec la municipalité dans le cadre des journées du patrimoine.

Samedi 17 et dimanche 18 septembre 2016

Journée du patrimoine

Session canoë pour les jeunes Castillonnais ayant entre 11 et 17 ans le jour de la sortie.

• Mercredi 06 juillet 2016

• Jeudi 25 août 2016

Inscription en mairie de Castillon-du-Gard.

Le programme du Pont du Gard

2016, ANNÉE GAULOISE !

Les gaulois s'exposent

"Gaulois du nord, Gaulois du sud, une expo renversante !"

Le Pont du Gard présente en 2016 une exposition ludique sur les Gaulois qui allie histoire et recherche. Produite par la Cité des sciences et de l'Industrie, Universcience, en partenariat avec le Ministère de la Culture et de la Communication et l'INRAP, elle s'organise autour de plusieurs thématiques qui vous permettront de découvrir ce peuple mystérieux.

Samedi 16 avril au dimanche 13 novembre - Rive gauche

Les gaulois font leur show !

Spectacle Gaulois "Le Destin d'Albionix" par Fabien Bages :

Dans son étonnant récit, le barde Albionix évoque la vie du village de son enfance, l'enseignement qu'il a reçu des druides, la terrible conquête romaine et plusieurs épisodes de la vie grandiose des étranges dieux gaulois.

Samedi 30 avril - Spectacle à 18h30

Repas Gaulois :

À l'ombre d'un chêne vert venez déguster les saveurs et les mets de l'époque Gauloise cuisinés par Mireille Chérubini de la Taberna Romana.

Samedi 30 avril - Repas à 20h15



Feux Gaulois :
Le nouveau spectacle vidéo, lumière et pyrotechnie des Fêtes du Pont créé par le Groupe F

Les 3 - 4 - 10 et 11 juin

Les mini-gaulois à l'œuvre

Le Site du Pont du Gard propose un nouvel atelier pour le jeune public : **Artisaxix tisse et «fibule» !**

**Mercredi 20 et 27 avril
Mercredi 27 juillet
et Jeudi 3 août
Mercredi 26 octobre**



MARS - AVRIL

**Mercredi 20 avril
Spectacle "Le Destin d'Albionix" par Fabien Bages !**

Les Gaulois étaient de remarquables artisans. Alors pour découvrir une partie de leur univers et leur formidable maîtrise de l'artisanat, les enfants sont invités à se transformer en Artisaxix («roi des artisans») et à s'initier à l'art du tissage et à la fabrication d'une petite fibule gauloise (épingle en métal).

A 14h30 - Rive gauche

**Jeudi 21 avril
Les petites histoires de la garrigue !**

Ballade sensible dans Mémoires de Garrigue dans le cadre de l'événement Avril en balade.

A 14h30 - Rive gauche

**Mercredi 27 avril
Artisaxix tisse et «fibule» !**

Les Gaulois étaient de remarquables artisans. Alors pour découvrir une partie de leur univers et leur formidable maîtrise de l'artisanat, les enfants sont invités à se transformer en Artisaxix («roi des artisans») et à s'initier à l'art du tissage et à la fabrication d'une petite fibule gauloise (épingle en métal).

A 14h30 - Rive gauche

**Samedi 30 avril
Spectacle "Le Destin d'Albionix" par Fabien Bages :**

Dans son étonnant récit à la fois fougueux, dramatique et poétique, le barde Albionix évoque la vie du village de son enfance, l'enseignement qu'il a reçu des druides, la terrible conquête romaine et plusieurs épisodes de la vie grandiose des étranges dieux gaulois.

A 18h30

Repas Gaulois :

à l'ombre d'un chêne vert venez déguster les saveurs et les mets de l'époque Gauloise cuisinés par Mireille Chérubini de la Taberna Romana.

A 20h15



JUILLET

**Les jeudi 7
et vendredi 8 juillet
Festival Lives au Pont
6ème édition**

Deux soirées de concerts exceptionnels pour vibrer au pied du monumental ouvrage romain. A l'affiche de cette édition : Jamie xx, Nekfeu, Feksear, Gramatik, Synapson, Birdy Nam Nam ...

De 18h à 2h - Rive droite



**Du 15 juillet au 14 août
Tous les soirs Spectacle :
La Belle étoile**

Un rendez-vous nocturne, autour de projections vidéo sur l'ensemble du monument pour contempler et re-découvrir ce patrimoine de l'humanité à la belle étoile...

Rive droite

**Mercredi 20 juillet
Atelier Famille :**
« Des plantes pour écrire et pour teindre à l'époque romaine »

Un atelier pratique, pour découvrir les plantes méditerranéennes qui permettaient aux Romains de fabriquer les encres et teintures et créer votre propre nuancier.

14h30 - Rive gauche

**Les 15, 22 et 29 juillet
Les soirées Guinguettes**

Après la plage, Le Pont du Gard vous donne rendez-vous tous les vendredis soirs pour danser dans une pure ambiance guinguette !

Rive droite



**Mercredi 27 juillet
Artisaxix tisse et «fibule» !**

Les Gaulois étaient de remarquables artisans. Alors pour découvrir une partie de leur univers et leur formidable maîtrise de l'artisanat, les enfants sont invités à se transformer en Artisaxix («roi des artisans») et à s'initier à l'art du tissage et à la fabrication d'une petite fibule gauloise (épingle en métal).



MAI - JUIN

**Lundi 23 mai
Lancement de la Mise en lumière estivale du Pont du Gard.**

Le monument se pare de mille lumières et révèle toute la beauté de son architecture.

22h

**Samedi 28 mai
Conférence autour de l'exposition « Gaulois du nord, Gaulois du sud, une expo renversante ! »**

« Une ville gauloise du Sud : l'oppidum des Castels à Nages (30), 3e - 1er siècles avant J.-C. », par Catherine Py-archéologue et commissaire de l'exposition des Gaulois du Sud.

Rive gauche

**Du vendredi 3 au dimanche 5 juin
Rendez-vous aux jardins**

Une occasion de visiter Mémoires de Garrigue, un des plus beaux jardins méditerranéen du Sud de la France. Une déambulation libre et sensible pour découvrir les couleurs du jardin. Filaner, rêverie et senteur de garrigue sont aux rendez-vous...

Rive gauche

**Les 3, 4, 10 et 11 juin
Spectacle Les Féeries du Pont Edition 2016 : "Feux gaulois" !**

4 soirées de grand spectacle son, lumière, pyrotechnie et vidéo-morphing, magnifiant le colossal ouvrage d'art, orchestré par les célèbres artificiers du Groupe F. Une invitation à rêver, voyager, s'émerveiller en famille, au bord de l'eau...

A partir de 19h - Spectacle à 22h30 - Rive droite

AOÛT

**Mercredi 3 août
Artisaxix tisse et «fibule» !**

Les Gaulois étaient de remarquables artisans. Alors pour découvrir une partie de leur univers et leur formidable maîtrise de l'artisanat, les enfants sont invités à se transformer en Artisaxix («roi des artisans») et à s'initier à l'art du tissage et à la fabrication d'une petite fibule gauloise (épingle en métal).

A 14h30 - Rive gauche

**Dimanche 21 août
Final Spectacle :
La Belle étoile**

Rive droite

SEPTEMBRE - OCTOBRE NOVEMBRE - DECEMBRE

**Les 17 et 18 septembre
Journées européennes
du Patrimoine**

Plongez dans l'Histoire ! Le Site du Pont du Gard vous ouvre les portes de la canalisation antique durant tout le week-end, ainsi que ses espaces muséographiques.

De 9h à 19h

**Mercredi 26 octobre
Artisaxix tisse et «fibule» !**

Les Gaulois étaient de remarquables artisans. Alors pour découvrir une partie de leur univers et leur formidable maîtrise de l'artisanat, les enfants sont invités à se transformer en Artisaxix («roi des artisans») et à s'initier à l'art du tissage et à la fabrication d'une petite fibule gauloise (épingle en métal).

A 14h30 - Rive gauche



**Du mardi 14 au vendredi 17 juin
Colloque scientifique en hommage à Jean-Luc Fiches "Voies, réseaux, paysages en Gaule"**

Lors de cette année gauloise, la communauté scientifique présente un colloque où les thématiques de recherche de Jean-Luc Fiches, archéologue et responsable des recherches scientifiques sur le Pont du Gard sont étudiées et valorisées.

A 14h - Rive gauche

**Mercredi 15 juin
Conférence de Denise Pumain "La géographe, l'archéologue et les réseaux"**

En parallèle du colloque, D. Pumain propose d'évoquer le travail commun du géographe et de l'archéologue face aux traces du passé.

A 17h - Rive droite

**Du 22 au 26 juin
Pont du GART
«De pierre en sable»**
Le Site du Pont du Gard accueille pour la 2ème année une exposition scolaire. Cette année le thème «De pierre en sable» sera mis en valeur par les élèves.

**Du vendredi 17 au dimanche 19 juin
Rive gauche**

Journées Nationales de l'Archéologie
Un Rendez-vous national en partenariat avec l'INRAP

**Les 5, 12 et 19 août
Bals : Les soirées
Guinguettes**

Après la plage, Le Pont du Gard vous donne rendez-vous tous les vendredis soirs autour d'une scène musicale pour guincher. Ambiance guinguette assurée !

Rive droite

**Samedi 27 août
Nuit de la Chauve-Souris**

Partez à la découverte des chauves-souris qui nichent sur le site du Pont du Gard : projection de film et observation sur le terrain.

De 18h30 à 21h30 - Rive gauche

LES INCONTOUNABLES DE L'ÉTÉ

**Spectacle :
La Belle étoile**

Un rendez-vous nocturne, autour de projections vidéo sur l'ensemble du monument pour découvrir d'une autre manière ce patrimoine de l'humanité, à la belle étoile.

Du 15 juillet au 14 août, tous les soirs en rive droite.



**Détente :
Rendez-vous à la rivière**

Des radeaux de plage vous attendent pour vous prélasser confortablement, les pieds dans l'eau et profiter pleinement de l'été.

Juillet / août - Rive droite



**Visites :
A l'intérieur de la canalisation romaine**

Pendant tout l'été prenez de la hauteur et suivez le guide pour une visite à l'intérieur de la canalisation romaine située au 3ème étage du Pont.

**Plusieurs départs par jour -
Juillet/Août**



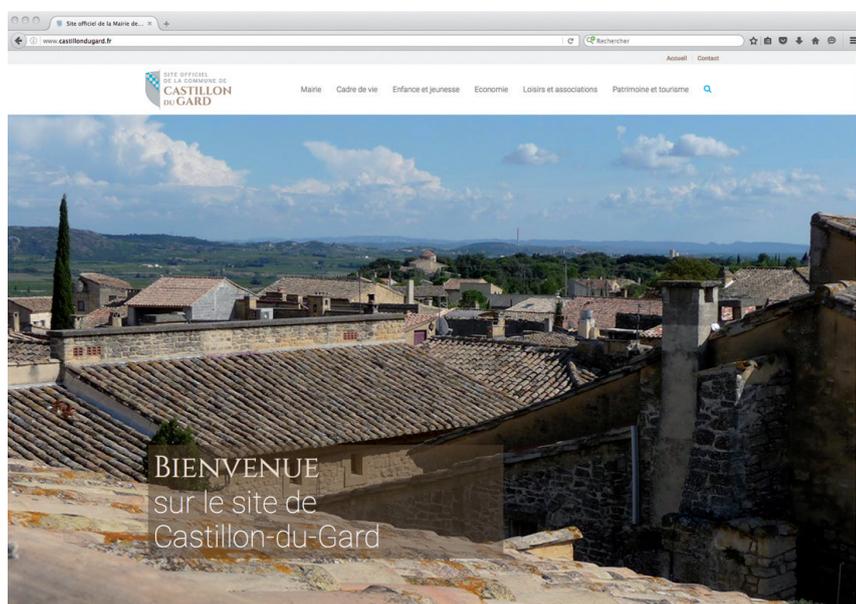
Pour mieux communiquer

Notre commune se met à la page du Web !!!

Depuis février 2016, le nouveau site officiel de la mairie est en ligne. Cet outil de communication met en valeur notre beau village et notre patrimoine et vous permet d'être informé en temps réel des actualités de notre commune.

Vous pouvez dorénavant accéder à toutes les informations nécessaires à vos démarches administratives, avoir accès aux programmes des temps périscolaires ou encore aux procès-verbaux du Conseil Municipal.

Nous vous invitons à venir le découvrir via l'adresse www.castillondugard.fr



Bien-entendu, la municipalité souhaite diffuser le plus largement possible toutes ses informations. Ainsi vous continuerez à être informés de la vie de la commune grâce :

- à notre bulletin municipal
- à notre page Facebook : « Commune Castillon du Gard »
- au panneau lumineux sis chemin Neuf
- aux affiches et comptes rendus du Conseil Municipal régulièrement apposés devant la mairie, dans l'agence postale, dans les panneaux d'affichage ou distribués aux commerces Castillonnais.
- aux tracts d'informations que l'on distribue dans vos boîtes aux lettres.



Horaires de la mairie pendant les vacances scolaires :

Avril 2016 : Le secrétariat de la Mairie sera ouvert du lundi 18 au vendredi 29 avril 2016 uniquement le matin de 08h à 12h.

Juillet et août 2016 : Le secrétariat de la Mairie sera ouvert du lundi 04 juillet 2016 au vendredi 26 août 2016 uniquement le matin de 08h à 12h.



État civil



NAISSANCES HORS COMMUNE

PIALAT Candice, Pauline, Emmie - 03/01/15
 PAIVA Melissa, Rose, Celina - 14/01/15
 BOUZIDI Fares - 18/01/15
 BANCHETTI Ciara, Alina - 23/02/15
 VANDERPOORTE Inès - 27/02/15
 NAVERI Djaynise, Cécilia - 15/03/15
 RIERA RODRIGUEZ Elise, Noëlle Consuelo - 08/04/15
 REYMOND Mia, Harmonie - 16/06/15
 KOCHEM Ethan, Patrice - 06/07/15
 ATIG Emma, Halima, Nadira - 06/08/15
 COUTON William, Marcel, Yves - 12/08/15
 ANDREOLI Angelo - 10/09/15
 BARBIER Léa, Juliette - 27/09/15
 BETZLER COQUERILLE Giulio, Antoine, Aymj - 02/10/15
 ERVÉ Milo, Nicolas - 11/10/15
 DARBOUSSET Ella, Nicole, Claudine - 12/10/15
 QUITTARD Clélia, Emy - 13/10/15
 MAFFRE Rachel - 07/12/15
 JACQUARD Ambre, Marie, Annie - 28/12/15
 KHAI Jade, Lila, Colette - 22/01/16
 LUSTREMANT Tony, Julien - 29/01/16
 EL HALFAOUI Maïssa - 01/02/16
 PEPIN Nolan, André - 12/02/16
 SADOUX Coline, Justine, Caroline - 24/02/16
 ROSEN Léa, Lucie, Etienne - 22/03/16
 DUBARRY Robin, Alexandre, Arthur - 23/03/16

MARIAGES

28/02/15

RIZZO Mélodie, Sonia Jeanine
 REYMOND David, Alain Valéry

25/07/15

JULIEN Alexandre, Paul Etienne
 GROSMOIRE Maeva, Paulette

19/08/15

LUSTREMANT Julien, Philippe, Georges
 BEUGNET Ludivine, Ismérie, Françoise



DÉCÈS

DI MARCO Robert - 27/01/15
 RIVIÈRES Gilbert, Michel - 29/05/15
 ROUVIÈRE Marcelle, Marie, Celestine;
 veuve TABOUL - 24/07/15
 GROUSSET Paul - 26/08/15
 BLONDIN Raymonde, Marcelle;
 veuve AVISSE - 24/12/15

TRANSCRIPTIONS DE DÉCÈS

MALEZ Lucien - 31/12/14
 BOUZIDI Fares - 23/01/15
 COULET Paulette, Eugénie Antoinette;
 veuve JONQUET - 21/02/15
 DANOIS Yvonne, Paulette;
 épouse FARJON - 26/08/15
 VOGLIANO Denise, Caroline;
 veuve BATHENAY - 29/08/15
 DEVILLE Max, Charles, Henri - 12/11/15
 HOUZIEL Lydia, Anna;
 veuve CORNETET - 11/02/16
 MAZERAND François, Eloi Apollinaire - 01/03/16
 LACOMBE Thérèse, Aline, Marie-Renée - 01/04/16

Les numéros utiles

Mairie

11 place du 8 mai 1945
Téléphone : 04 66 37 12 74
Fax : 04 66 37 33 87
Courriel : mairie@castillondugard.fr
Site Internet : www.castillondugard.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
Le lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 18h
Le vendredi de 13h30 à 17h30

École primaire

1 rue de l'Église
Téléphone : 04 66 37 04 23

École maternelle

11 rue du Presbytère
Téléphone : 04 66 37 41 25

Garderie périscolaire et Cantine scolaire

11 rue du Presbytère
Portable : 06 16 83 41 67

Agence Postale

Place du 8 mai 1945
Téléphone : 04 66 37 35 54

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h30
Mardi et jeudi de 14h à 16h15
Samedi de 8h à 11h45

Maison de retraite (MARPA LE MOULIN)

18 Chemin des Aires
Téléphone : 04 66 37 09 09

Déchetterie de Fournès

Téléphone : 04 66 01 88 04

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 8h30 à 11h45 et de 14h à 17h15

Déchetterie d'Uzès

Téléphone : 04 66 22 32 70

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 8h30 à 11h45 et de 14h à 17h15
Dimanche uniquement de 08h30 à 11h45

SICTOMU

Téléphone : 04 66 22 13 70

La collecte des restes « ordures ménagères » s'effectue tôt le vendredi. Merci de sortir votre bac le jeudi soir et de le rentrer après le passage des agents du SICTOMU.

Maison Familiale et Rurale Castillon-du-Gard

4 chemin des Codes Bas
Téléphone : 04 66 37 09 32

Communauté de communes du Pont du Gard

Téléphone : 04 66 37 67 67
Courriel : contact@cc-pontdugard.fr
Site Internet : www.cc-pontdugard.fr

ERDF dépannage

Téléphone : 09 72 67 50 30

SAUR de Laudun

ZI de l'Ardoise
Route de Bagnols - RN 580
30290 Laudun
Téléphone : 08 99 34 12 55

France TELECOM

Service client : 09 69 36 39 00

TRESOR PUBLIC Remoulins

87 bis avenue Geoffroy Perret
30210 REMOULINS
Téléphone : 04 66 37 01 69

Horaires d'ouverture :

Du lundi à jeudi : 08H30 à 12H30

Préfecture du Gard

10 avenue Feuchères
30045 NIMES cedex 9
Téléphone : 04 66 36 40 40

Conseil Départemental du Gard

4 rue Guillemette
30044 NIMES Cedex 9
Téléphone : 04 66 76 76 76



Urgences portables : 112

Samu : 15

Pompier : 18

Police : 17

SOS Médecin : 3624

STOP Djihadisme :

prévenir la radicalisation violente :
0 800 00 56 96
www.STOP-DJHADISME.gouv.fr

Enfance Maltraitée : 119

Violences conjugales : 3919

SOS Violence : 0 800 802 984

Drogue Info Service : 0 800 23 13 13

Écoute Alcool : 0 811 91 30 30

Écoute Cannabis : 0 811 91 20 20

SOS Enfants Disparus : 116 000

Centre anti-poisons : 04 91 75 25 25

Gendarmerie Remoulins :

04 66 37 01 11

Police Intercommunale :

06 37 65 44 27



Jacques Devin, castillonnais depuis plus de 20 ans, auteur de trois livres !!

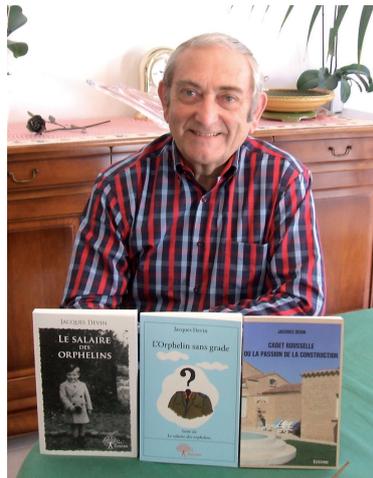
Séduit par notre beau village, Jacques et son épouse y ont bâti deux maisons. Dans son dernier livre, « **Cadet Rousselle ou la passion de la construction** », il raconte cette aventure devenue une passion qui le stimule toujours.

Auparavant, il a écrit deux ouvrages autobiographiques sur sa jeunesse d'orphelin, pendant et après la Seconde Guerre mondiale.

Le premier intitulé « **Le salaire des orphelins** » retrace sa prime jeunesse de réfugié dans la Creuse, et son parcours dans les orphelinats et foyers familiaux, suite à la séparation de ses parents et la dispersion de la fratrie.

Cette histoire d'abandon et de maltraitance fut difficile à raconter, mais cette introspection lui permit de redécouvrir l'écriture qui depuis est devenue une deuxième passion.

Le second ouvrage « **L'Orphelin sans grade** », relate ses aventures d'adolescent et les difficultés d'adaptation que rencontraient les orphelins à cette époque. Il faut dire qu'en ce temps-là, les sans familles étaient considérés comme des proscrits, presque comme des délinquants infréquentables. Ce milieu hostile aurait pu le détruire, mais au contraire il l'endurcit et lui fournit les armes pour affronter la vie. Selon la phrase célèbre de Friedrich Nietzsche « Tout ce qui ne me tue pas me rend plus fort ».



Ces livres sont édités par Edilivre.com.

Cassandra Dalifard, jeune castillonnaise de 16 ans, championne de France de Yoseikan Budo 2015.

Licenciée au club des arts martiaux de Vers-Pont-du-Gard dirigé par Monsieur Victor Pereira, elle pratique depuis l'âge de 6 ans le Yoseikan Budo.

Cassandra a fait une partie de sa scolarité au sein de l'école primaire de notre commune avant de rejoindre le collège Voltaire de Remoulins puis le lycée Charles Gide d'Uzès ; où elle est élève en 1^{ère} S.

Elle a été sacrée championne de France de Yoseikan Budo à Chevigny-Saint-Sauveur (Côte-d'Or) le samedi 04 avril 2015 dans la catégorie cadette femme - 65 kg, classe B, armes individuels. Félicitations à Cassandra pour ses brillants résultats !! Nous lui souhaitons bonne chance pour les compétitions à venir.



Le Yoseikan Budo est un art martial développé à la fin des années 60 et fondé officiellement en 1975 par Maître Hiroo Mochizuki. Né en 1936 à Shizuoka (Japon), fils de Maître Minoru Mochizuki à qui il doit l'essentiel de ses connaissances.

Cette méthode originale met en évidence la logique commune entre les différentes techniques de combat à mains nues ou avec armes : ce fil conducteur est appelé « mouvement ondulatoire ». La puissance du corps tout entier est sollicitée puis transmise à un membre ou une extrémité, par un mouvement d'onde. Ceci permet d'optimiser la puissance et l'efficacité de tout mouvement. Le répertoire du Yoseikan Budo englobe des techniques de percussions (pieds, genoux, mains, coudes, tête...), de clefs (torsions et extensions articulaires), de projections, d'immobilisations, d'étranglements et d'armes (traditionnelles ou recouvertes de mousse).

Les seules limites de cet art étant la créativité de l'enseignant et le respect de l'intégrité physique des pratiquants.

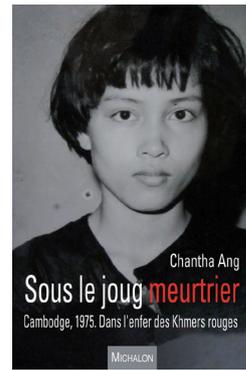
Yo : nourriture pour l'âme = l'éducation

Sei : l'honnêteté par rapport à sa conscience, le sens de la justice = la droiture

Kan : le lieu d'union = une grande maison, l'école

Bu : arrêter de lancer, empêcher la guerre = la recherche de la paix

Do : le chemin qui mène à l'objectif = la voie

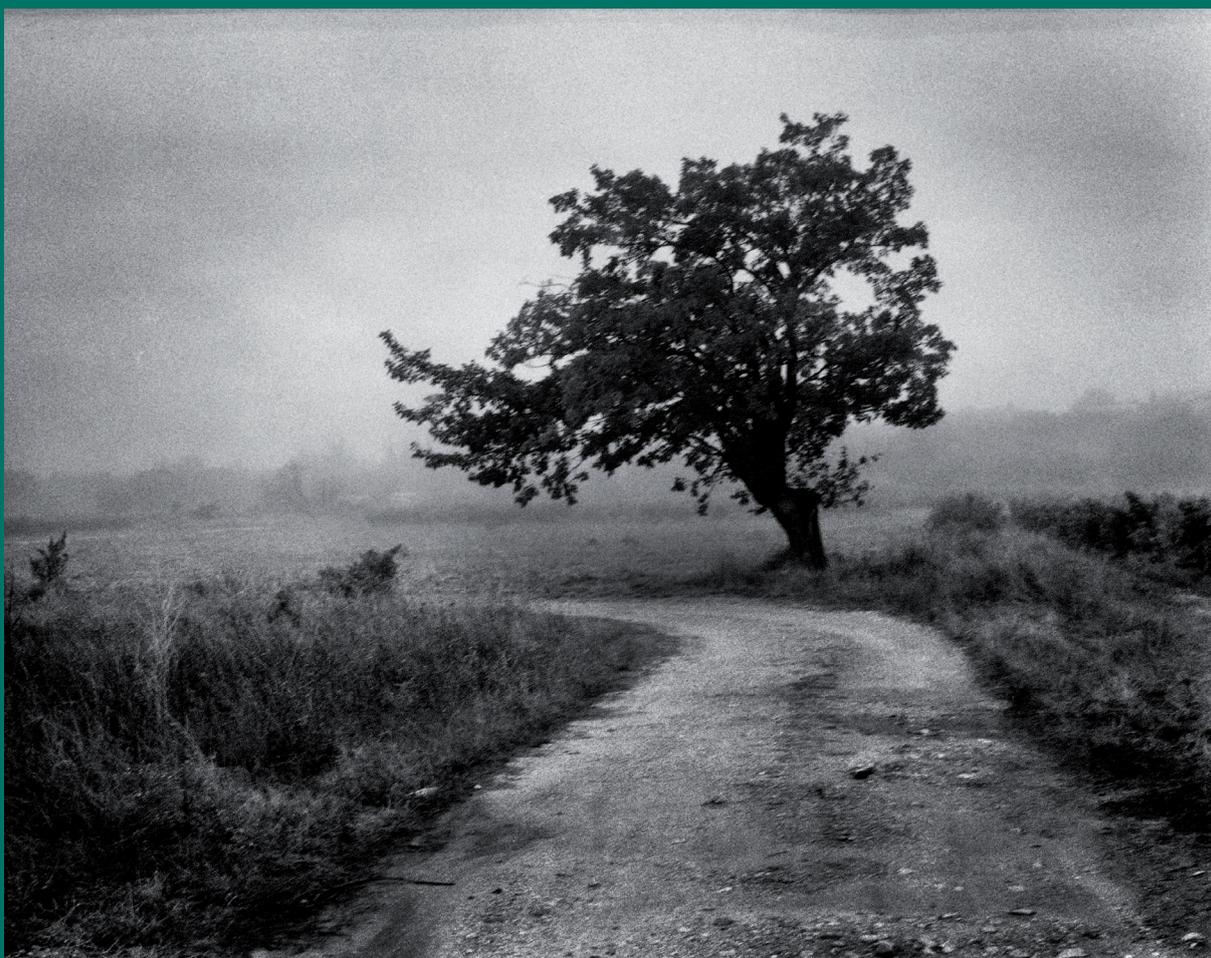


Fuyant le régime communiste, Chantha Ang, jeune étudiante originaire du Cambodge est arrivée en France en 1980.

Entre 1975-1979 son pays a été transformé en vaste camp d'extermination où un tiers de la population mourut sous les travaux forcés, l'exécution, la torture ou la famine.

Passionnée par la lecture et la nature, Chantha Ang, castillonnaise vient de sortir un livre édité par Michalon éditeur, intitulé « **Sous le joug meurtrier** » qui témoigne du calvaire qu'elle a subi sous le régime meurtrier dirigé par une poignée d'idéologues fanatiques.

Elle aimerait que son histoire, comme tant d'autres déjà écrites, serve aux générations futures pour que de telles horreurs ne se reproduisent jamais. Elle souhaite également que son livre rende justice à sa famille et à ceux qui périrent sous ce joug si injuste.



Mairie de Castillon-du-Gard

11 place du 8 mai 1945 - Tél. 04 66 37 12 74 - Fax 04 66 37 33 87 - Courriel : mairie@castillondugard.fr
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h - Le lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 18h - Le vendredi de 13h30 à 17h30